Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

Band: 93 (2002)

Heft: 13-14

Artikel: Rapport annuel 2001 VSE/AES

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-855430

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

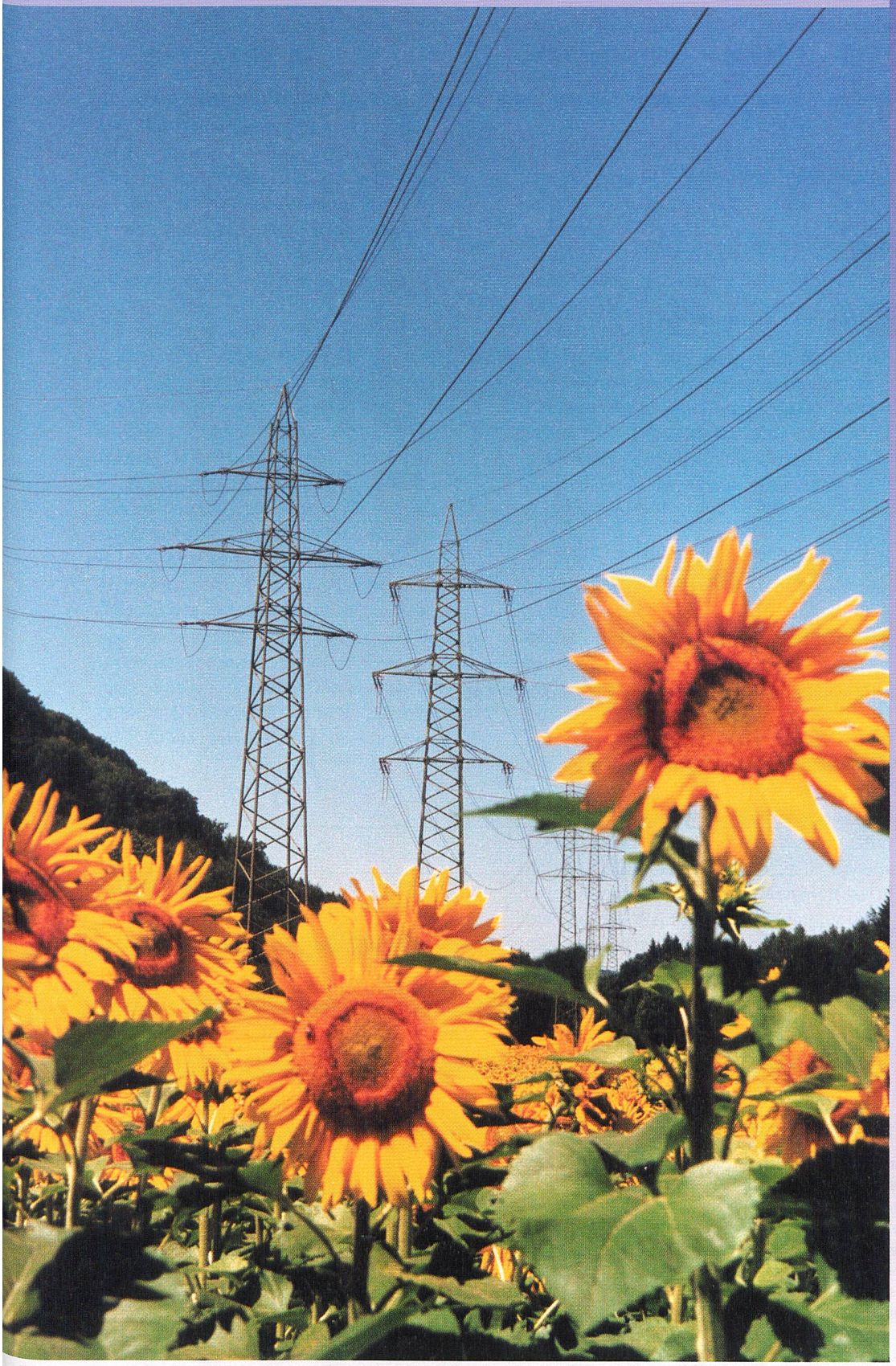

VSE
AES

ASSOCIATION DES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES SUISSES

RAPPORT ANNUEL 2001

SCHWEIZER ELEKTRIZITÄT
ÉLECTRICITÉ SUISSE
ELETTRICITÀ SVIZZERA

Table des matières

Loi sur le marché de l'électricité et politique fédérale.

Distinctions lors de l'Assemblée générale à Lugano.

Fête des jubilaires à St-Gall.

Avant-propos 3

Evénements marquants dans les secteurs énergétique et électrique en 2001 4

Politique énergétique 2001 6

Economie énergétique 2001 13

Activités de l'association 16

- Communication 16
- Marketing 17
- Services 19
- Nouvelles publications de l'AES 21
- Manifestations, réunions et cours 22
- Membres de l'AES 24
- Comité 25
- Commissions et groupes de projet de l'AES 26

Organisations de la branche 32

- Organisations nationales 32
- Organisations internationales 34

Chiffres et faits 35

- Production et transport d'électricité 36
- Consommation d'électricité 38
- Marché de l'électricité 40

Association des entreprises électriques suisses

Directeur
Anton Bucher,
lic. oec. HSG/MBA

Secrétariat:
Association des entreprises
électriques suisses
Gerbergasse 5
Case postale 6140
8023 Zurich
Téléphone 01/226 51 11
Téléfax 01/226 51 91
Internet http://www.electricite.ch
E-mail: vse@strom.ch

Bureau de Berne:
Association des entreprises
électriques suisses
Treffpunkt Energie
(Centre Energie)
Monbijoustrasse 16
Case postale 8620, 3001 Berne
Téléphone 031/388 21 21

4.1 f/02

AVANT-PROPOS

La libéralisation du marché de l'électricité avance à grands pas, les décisions politiques, quant à elles, tardent quelque peu. Ainsi, le projet fédéral de loi sur le marché de l'électricité n'a pas été soumis au peuple en 2001 comme prévu, mais ne le sera qu'en septembre 2002. D'une part, un référendum a été lancé contre cette loi; d'autre part, les milieux politiques ont exigé que l'ordonnance correspondante soit connue avant la votation populaire.

Une ouverture ordonnée du marché de l'électricité, but auquel aspire l'Europe, suppose par principe une loi svelte et simple. L'Association des entreprises électriques suisses (AES) est en faveur d'une ouverture du marché ordonnée et approuve la loi sur le marché de l'électricité, pour autant que l'ordonnance d'application soit acceptable. La loi sur le marché de l'électricité pose les conditions-cadre pour un processus déjà en cours. Jusqu'à présent, l'économie électrique a fait du bon travail, a démontré une grande compétence et a assuré l'approvisionnement à des prix avantageux. Ses structures ont fait leurs preuves et continueront à fonctionner dans un contexte modifié. Ni interventions de l'Etat ni étatisation ne sont opportunes. C'est la raison pour laquelle l'AES exige le respect du principe de coopération et de subsidiarité dans l'organisation du marché de l'électricité.

En ce qui concerne l'ouverture du marché, la Suisse peut, malgré sa démarche hésitante dans le domaine politique, tout à fait se comparer à l'Union européenne. En pratique, l'ouverture des marchés au sein de l'EU ne correspond en moyenne qu'à 30%. La loi prévoit une pause et une réévaluation pour 2006. A l'heure actuelle, on peut déjà constater que l'enthousiasme du début a quelque peu diminué et que l'application de l'ouverture entraîne des difficultés dans quelques pays. La garantie de l'approvisionnement est aussi devenu un thème d'actualité sur le marché intérieur de l'électricité en Europe.

Une constatation reste fondamentale: la libéralisation du marché de l'électricité est un processus qui ne pourra pas être arrêté et sur lequel on ne pourra pas revenir. Avec ou sans règles, il se poursuivra. Par contre, les différences de risques avec ou sans règles sont considérables. C'est pourquoi il faut donner leur chance à tous les acteurs du marché et fixer un cadre de façon à ce que l'ouverture du marché s'avère finalement avantageuse pour tous. L'AES et plus de 100 entreprises de l'économie électrique se sont investies dans la consultation relative à l'ordonnance sur le marché de l'électricité afin d'obtenir une réglementation adéquate du marché suisse ainsi qu'une ouverture ordonnée.
La branche continuera à s'engager pour des solutions favorables aux clients suisses.

Rudolf Steiner
Président
Association des entreprises électriques suisses

Événements marquants dans les secteurs énergétique et électrique en 2001

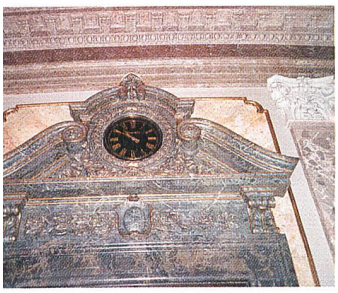

Le référendum retarde la Loi sur le marche de l'électricité.

«SuisseEnergie» est lancé.

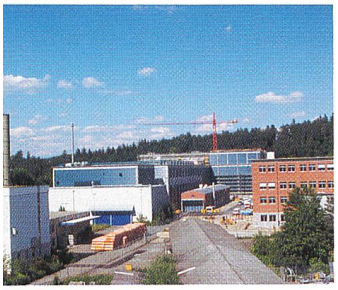

Autorisation d'exploiter la halle de stockage à Würenlingen.

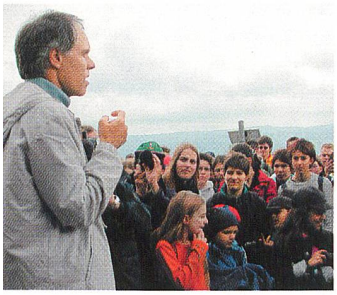

Le Conseil fédéral reporte la votation sur la LME.

14.01.2001	Le Syndicat suisse des services publics (SSP) se prononce en faveur du référendum contre la Loi sur le marché de l'électricité (LME).
16.01.2001	La deuxième étude effectuée par le Bremer Energieinstitut est publiée. Elle porte sur le montant des coûts sociaux et économiques de la Suisse au cas où elle abandonnerait l'énergie nucléaire.
30.01.2001	Le programme fédéral SuisseEnergie est lancé.
21.02.2001	Le Conseil fédéral nomme Monsieur Walter Steinmann directeur de l'Office fédéral de l'énergie.
28.02.2001	Le Conseil fédéral adopte le message concernant les initiatives antiatomiques et la Loi sur l'énergie nucléaire. Ce projet de loi maintient l'option nucléaire ouverte. Il est renoncé à limiter la durée d'exploitation de ces centrales.
09.04.2001	Le Comité référendaire, constitué du SSP, de la FTMH, de l'Alliance de Gauche, de Solidarités, du PdT, de l'Alternative Liste Zürich et de certaines sections du PS, recueille plus de 66 000 signatures contre la Loi sur le marché de l'électricité.
09.05.2001	Le référendum contre la LME aboutit officiellement.
10.06.2001	Les Zurichois refusent que l'Entreprise électrique cantonale (EKZ) devienne une société anonyme. En revanche, les citoyens fribourgeois acceptent la transformation des Entreprises électriques fribourgeoises (EEF) en une société anonyme de droit privé.
11.06.2001	Le gouvernement allemand et les chefs des grands groupes électriques se mettent d'accord sur un «consensus atomique». Cette convention doit permettre de «mettre fin de manière ordonnée à l'utilisation de l'énergie nucléaire».
18.06.2001	La Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) accorde à ZWILAG l'autorisation d'exploiter la halle de stockage des déchets hautement radioactifs à Würenlingen.
27.06.2001	Le Conseil fédéral approuve le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE).
02.07.2001	Le DETEC et l'Agence de l'économie pour l'énergie (AEnEC) signent un contrat de prestations visant à réduire les émissions de CO_2.
03.07.2001	Le Conseil fédéral décide de reporter la votation sur la Loi sur le marché de l'électricité à 2002.
30.08.2001	La «Commission indépendante d'experts: Suisse – Seconde Guerre mondiale» présente une étude intitulée «Electricité suisse et Troisième Reich».

11.09.2001 Les attentats terroristes aux USA ont des répercussions sur les marchés mondiaux.

13.09.2001 La 111e Assemblée générale de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) élit le conseiller national Rudolf Steiner à la présidence.

21.09.2001 Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation sur le nouveau régime financier. Compte tenu des résultats des votations sur les projets de Loi sur la politique énergétique en septembre 2000, la réforme fiscale écologique annoncée est reportée.

23.09.2001 Les citoyens de la ville de Berne acceptent l'émancipation des Services industriels de la ville de Berne. Par contre, à Bellinzone le référendum contre la vente de l'entreprise électrique municipale à des privés est accepté. Dans le canton de Nidwald aussi, les votants s'expriment contre la privatisation de l'Entreprise électrique cantonale de Nidwald (EWN).

25.09.2001 Le Conseil d'Etat de Nidwald octroie à la Société coopérative pour la gestion des déchets nucléaires au Wellenberg la concession pour la construction d'une galerie de sondage au Wellenberg.

03.10.2001 Le programme fédéral SuisseEnergie lance une campagne à l'échelon national en faveur du courant vert.

05.10.2001 Lors de sa séance hebdomadaire, le Conseil fédéral débat de l'Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME) et ouvre la procédure de consultation (délai: fin novembre 2001).

21.10.2001 Du 21 au 25 octobre 2001, se tient à Buenos Aires le 18e Congrès mondial de l'énergie du Conseil mondial de l'énergie (CME): «Marchés de l'énergie: les défis du nouveau millénaire».

07.11.2001 Le Conseil fédéral adopte la nouvelle Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT). Elle entre en vigueur le 1er janvier 2002.

30.11.2001 L'Association des entreprises électriques suisses (AES) approuve l'ouverture du marché de l'électricité sur la base du cadre donné par la Loi sur le marché de l'électricité (LME). Par contre, elle rejette le projet d'Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME).

02.12.2001 L'initiative populaire «Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail» est rejetée par 77 % des voix.

07.12.2001 Le Conseil fédéral approuve la révision de l'Ordonnance sur l'énergie. Elle entre en vigueur le 1er janvier 2002. A l'avenir, la consommation d'énergie des appareils électroménagers doit être déclarée.

Concession pour la construction d'une galerie de sondage au Wellenberg.

Campagne en faveur du courant vert.

OME: marché (à ciel) ouvert devant le Palais fédéral.

Obligation de déclarer la consommation d'énergie des appareils ménagers.

Politique énergétique 2001

En 2001, l'ouverture des marchés de l'électricité et sa réalisation sur le plan législatif étaient à nouveau au premier plan pour l'économie électrique suisse, tout comme le projet fédéral de taxation de l'énergie rejeté le 2 décembre. Le programme «SuisseEnergie», qui prend la relève d'«Energie 2000», a été lancé avec pour objectif un approvisionnement durable en énergie.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) s'est engagé en faveur de la Loi sur le marché de l'électricité. Au milieu de la photo, le chef de département, Monsieur Moritz Leuenberger, conseiller fédéral, sur le sentier de l'électricité au Mont-Crosin le 31 mai.

Le 22 septembre 2002, le peuple se prononcera sur l'ouverture ordonnée du marché de l'électricité en Suisse, dans un cadre législatif.

Remarques générales

Le 9 avril 2001, divers syndicats, des personnalités des partis de gauche et écologistes ont lancé dans les délais un référendum contre la Loi sur le marché de l'électricité (LME) approuvée le 15 décembre 2000 par le Parlement. A la suite de quoi, le Conseil fédéral a décidé de définir la teneur de l'ordonnance correspondante avant de fixer la date définitive de la votation. Le 5 octobre 2001, l'Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME) a finalement été soumise à une vaste consultation.

OME et votation sur la LME: état de la procédure

La consultation sur le projet de l'OME a duré du 5 octobre au 30 novembre 2001. Selon une première évaluation provisoire des quelque 230 prises de position remises à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'ordonnance a été en majorité rejetée, notamment par la branche électrique, mais aussi par les associations économiques et les cantons. Les points essentiellement critiqués concernent avant tout la densité de régulation, trop détaillée et trop forte, la prise en considération insuffisante des intérêts de la branche dans le sens du principe de coopération et de subsidiarité prévu par la loi, ainsi que le choix de bases d'évaluation insuffisantes (valeurs comptables) pour le réseau. Un point a en particulier suscité l'incompréhension: l'intention du législateur de vouloir absolument tout régler dès le début de l'ouverture du marché, sans tenir compte des expériences et des évolutions futures, pour finalement pouvoir réaliser une ouverture du marché ordonnée par étapes.

Ceci étant, le Conseil fédéral a fixé la votation sur la LME au 22 septembre 2002. Ainsi, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pourra entretemps poursuivre ses discussions avec, entre autres, les organisations directement concernées et les groupes d'experts de l'économie électrique, dans le but d'aplanir le plus possible les différences apparues lors de la consultation. Ces négociations devraient avoir pour but d'optimiser les mesures pouvant garantir une ouverture ordonnée du marché de l'électricité. L'OME devrait notamment être modifiée de façon à renforcer la coopération et la subsidiarité et à augmenter la part de responsabilité de la branche électrique.

L'AES s'engage pour une ouverture du marché de l'électricité ordonnée et par étapes

Depuis des années, l'économie électrique suisse s'engage en faveur d'une ouverture du mar-

ché de l'électricité ordonnée, compatible avec l'Europe et fiable (convention de la branche de 1998). Elle approuve la Loi sur le marché de l'électricité (LME) pour autant que l'ordonnance d'application soit adéquate. Toutefois, le projet d'Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME) du 5 octobre 2001 contredisait en des points essentiels l'esprit et les dispositions de la LME. Il faisait notamment l'impasse sur le principe de coopération et de subsidiarité, fixé à l'article 3 de la LME; en outre, le calcul des coûts imputables pour l'exploitation du réseau sur la base des valeurs comptables (art. 6 OME) aurait remis en question la sécurité et la qualité de l'approvisionnement.

L'ouverture du marché de l'électricité dans les faits

La libéralisation des marchés de l'électricité bat son plein dans le monde entier. Etant donné que la Suisse est étroitement connectée au réseau européen, elle doit aussi entreprendre les démarches qui s'imposent. C'est pourquoi l'Association des entreprises électriques suisses (AES) approuve une ouverture du marché ordonnée et par étapes. La concurrence, telle que la définit la loi, n'inclut pas seulement la sauvegarde du «service public» attendue, soit l'approvisionnement global en électricité, mais aussi la liberté de choix des clients et la compétitivité des entreprises de la branche. C'est avant tout une réglementation (LME) compatible avec l'Europe qui permettra de ne pas perdre le contact avec le développement international.

La coopération entre le législateur et la branche garantit une sécurité d'approvisionnement élevée

La LME crée des conditions ordonnées et orientées sur la concurrence pour l'ouverture du marché de l'électricité, conditions qui permettent de modérer et de contrôler le développement du marché. Cette manière de procéder permet à la branche de préparer les dispositions techniques, organisationnelles et sociales nécessaires. Les prescriptions de la LME garantissent un accès non discriminatoire au réseau, ainsi qu'une exploitation efficiente de ce réseau. Les nombreuses lignes à haute tension et centrales dans tout le pays constituent une base sûre pour l'approvisionnement de tous les clients. Au cours d'une phase transitoire adéquate, la Confédération soutiendra au besoin les centrales hydrauliques nationales en accordant des prêts. Une ouverture du marché ordonnée crée la confiance, garantit des rapports stables à tous les participants, amortit les conséquences sociales et protège les énergies renouvelables.

Le Parlement a fixé dans la loi le principe de la collaboration avec l'économie, principe qui a déjà fait ses preuves pour la Loi sur l'énergie. Selon le principe de coopération et de subsidiarité, des dispositions d'exécution ne doivent être fixées dans une ordonnance que si la situation au moment de l'ouverture du marché l'impose ou dans le cas où la branche ne peut pas elle-même élaborer de réglementations adéquates ou n'arrive pas à trouver un terrain d'entente.

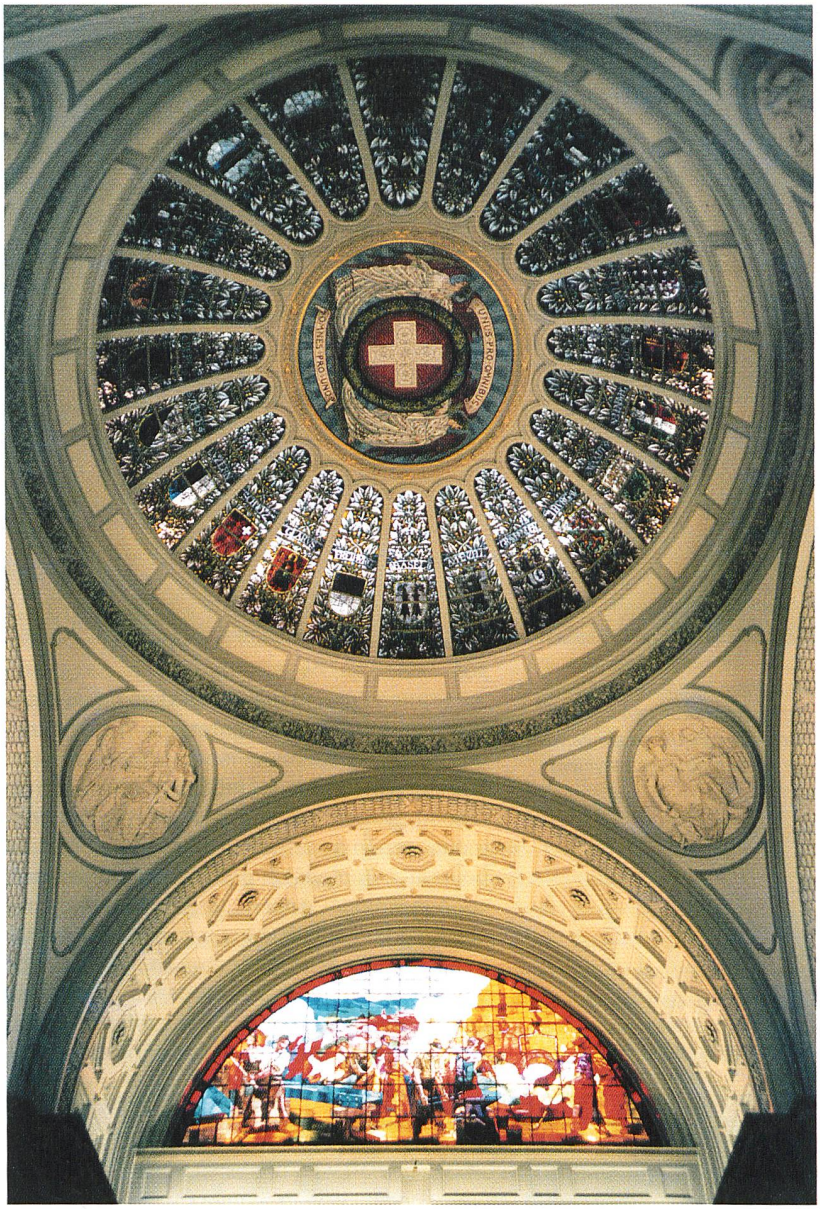

Les syndicats déposent au Palais fédéral le référendum contre la Loi sur le marché de l'électricité.

Politique énergétique 2001

La Loi sur le marché de l'électricité encourage l'énergie hydraulique (photo: aménagement sur le Rhin de Augst/Wyhlen).

Toutefois, l'économie électrique suisse dispose déjà des réglementations nécessaires au bon fonctionnement de l'ouverture du marché (GridCode CH, modèle d'utilisation du réseau, structures des prix pour l'acheminement, schéma de calcul des coûts, manuel pour la comptabilité d'exploitation, directive «Unbundling»). L'ensemble de ces règles suscite un grand intérêt dans les pays voisins tels que l'Allemagne et l'Autriche. Leur élaboration a pris environ cinq ans et a représenté un investissement personnel et financier important. Elles tiennent compte des expériences réalisées à l'étranger et reposent sur le savoir-faire technique et organisationnel d'une branche complexe. Or, le projet de l'OME du 5 décembre 2001 ignorait ces règles et, par conséquent, contredisait l'article 3 de la LME. Compte tenu des caractéristiques techniques et économiques de l'approvisionnement en électricité, il est indispensable que les autorités et la branche collaborent pour atteindre les objectifs de la LME et pour que l'approvisionnement en électricité continue à fonctionner. C'est la raison pour laquelle les documents de la branche, qui ont toujours été mis à la disposition de l'OFEN, doivent être absolument et suffisamment pris en considération lors de l'application définitive des conditions-cadre légales.

Trois confédérés attendent la Loi sur le marché de l'électricité au Palais fédéral.

Application de l'ouverture du marché axée sur la pratique

Des formulations à caractère non contraignant ont été intentionnellement ancrées dans la LME afin de pouvoir appliquer les processus de l'ouverture du marché avec souplesse et en fonction de la pratique. De cette manière, le Parlement a souhaité accorder au Conseil fédéral une marge de manœuvre dont il doit être fait usage au cours des années en fonction du développement effectif et de la solution visée. Les autorités de régulation et de surveillance devront agir en fonction de ces prescriptions légales. En revanche, le projet de l'OME du 5 octobre 2001 prévoyait des dispositions extrêmement détaillées, qui auraient déjà été valables dès le début de l'ouverture du marché, sans attendre les expériences et évolutions futures.

Rétribution de l'acheminement: critères et constatations dans le projet de l'OME du 5 octobre 2001

Selon l'article 6 LME, la rétribution de l'acheminement est calculée en fonction «des coûts indispensables à une exploitation efficace du réseau, assortie d'un gain approprié». Le projet de l'OME ignorait les critères prévus par la loi pour la réalisation de bénéfices. En prenant la valeur comptable comme base de calcul à l'article 6 ainsi que dans l'annexe 1, le projet retirait dans une large mesure, voire complètement, la base économique à de nombreuses entreprises d'électricité, les petites entreprises étant particulièrement touchées. Il en aurait résulté des conséquences néfastes pour l'entretien du réseau et donc pour la sécurité d'approvisionnement. Dans ce contexte, il faut mentionner l'article 10 LME qui décrit toutes les tâches des exploitants de réseaux; la tâche essentielle et centrale consiste à «calculer et prélever la rétribution due pour l'acheminement de l'électricité». Cette OME ne tenait pas compte de cette disposition extrêmement importante de la loi. Dans les faits, l'ordonnance prenait la place qui revient aux exploitants de réseaux. Elle court-circuitait donc la réglementation choisie par le législateur, selon laquelle les exploitants de réseaux agissent de manière autonome, leurs décisions étant soumises à un contrôle neutre de la commission arbitrale indépendante. Pour cette raison, l'AES a exigé que les rétributions de l'acheminement soient fixées dans le sens de la LME, à savoir par les exploitants de réseaux et qu'elles puissent être conçues de façon à ce que la très haute sécurité d'approvisionnement de la Suisse puisse continuer à être garantie.

Disposition à collaborer de manière constructive

Dans sa prise de position concernant la LME, l'AES a encore une fois documenté son attitude positive vis-à-vis d'une ouverture du marché ordonnée et par étapes, sur la base de la LME. Elle a, en revanche, rejeté le projet du 5 octobre sur la base des réflexions qui précèdent, et ce, dans l'intérêt des clients. L'AES est d'avis que les principaux critères doivent être appliqués conformément à la loi. Elle a toujours soumis à temps les documents et propositions correspondants aux autorités fédérales et a aussi élaboré de nombreuses propositions de détail importantes dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'ouverture du marché, propositions qui, au moment de la consultation, sont restées lettre morte. C'est pourquoi les membres de l'AES dans toute la Suisse ont exigé que le projet de l'OME soit remanié, en se basant sur les documents élaborés par la branche, ceci afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement. L'AES est prête à assumer sa part de responsabilités et à collaborer de manière constructive à l'élaboration d'une ordonnance conforme à la LME. De cette manière et en collaboration avec l'OFEN, des signaux positifs pourront être émis en vue de la future votation populaire. Au début de 2002, d'intenses discussions avec tous les partisans ont permis d'aboutir à d'essentielles améliorations.

Taxe sur l'énergie: clairement refusée

L'initiative populaire fédérale «Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail!» a été clairement rejetée le 2 décembre par 77,1% des voix (398 149 oui contre 1 341 496 non). Tous les cantons se sont exprimés en sa défaveur, parfois de manière massive (de nombreux cantons ont présenté plus de 80% de non).

Le projet prévoyait de prélever une taxe sur l'énergie pour financer en partie ou entièrement les assurances sociales. Les partisans affirmaient que la taxe sur l'énergie permettrait de préserver l'environnement, qu'elle n'entraînerait pas d'augmentation d'impôts, mais simplement un transfert des charges fiscales du domaine du travail à celui de l'énergie.

L'initiative n'a pas trouvé grâce auprès du peuple. Le projet ne mentionnait pas de limite supérieure et prévoyait d'imposer l'énergie hydraulique favorable à l'environnement. En automne 2000, le peuple avait déjà refusé trois projets de taxation de l'énergie.

Rapport final sur le programme «Energie 2000»

Le rapport final sur le programme «Energie 2000» qui s'est étendu sur dix ans constate que de nombreux objectifs n'ont pas pu être atteints. Entre 1990 et 1999, la consommation d'énergie fossile à augmenté de 7,6%. Selon le protocole de Kyoto, le but était toutefois de stabiliser la consommation d'énergie fossile et de réduire les émissions de CO_2 de 10% d'ici à 2010. De même, aucune stabilisation de la consommation d'électricité ne se dessine à l'horizon. En revanche, les objectifs visant à élargir la production d'énergie hydraulique de 5% et à augmenter la performance des centrales nucléaires actuelles de 10% ont été en majeure partie atteints. Le but du programme d'augmenter la production d'électricité provenant d'énergies renouvelables de 0,5% d'ici à l'an 2000 a même été dépassé. Beaucoup d'objectifs ambitieux n'ont pas pu être réalisés du fait que la Confédération n'a pu mettre en moyenne que 55 millions de francs à disposition par année, alors qu'à l'origine il était question de 170 millions de francs par année. SuisseEnergie, le programme qui lui succède, a déjà démarré.

Programme «SuisseEnergie»

Le nouveau programme de politique énergétique a été lancé le 30 janvier au cours de 51 manifestations dans tout le pays. Le Président de la Confédération, Moritz Leuenberger, a souligné le rôle déterminant que doit jouer SuisseEnergie dans la mise en place

L'initiative «Taxer l'énergie et non le travail» n'a pas trouvé grâce devant le peuple.

Le Ministre de l'énergie Moritz Leuenberger présente le nouveau programme de politique énergétique «SuisseEnergie».

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2001

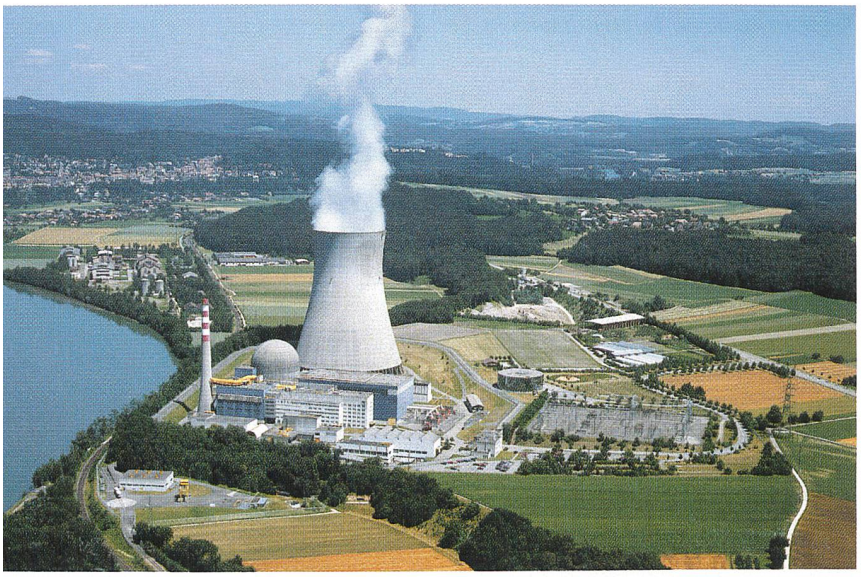

Les initiatives «Sortir du nucléaire» et «Moratoire-plus» seront vraisemblablement soumises au vote du peuple au printemps 2003 (photo: centrale nucléaire de Leibstadt).

d'un approvisionnement en énergie durable. Dans ce but, 55 millions de francs sont mis à disposition par année. Ce programme, qui succède à Energie 2000, bénéficie du soutien de la Confédération, des cantons, des communes, de l'économie et des organisations écologiques.

Tout comme «Energie 2000», «SuisseEnergie» repose sur des objectifs quantitatifs. Ils coïncident avec les objectifs de la loi sur le CO_2 et les engagements pris dans le cadre de la convention internationale sur le climat. Par le biais de mesures volontaires, il est prévu de diminuer de 5% la croissance de la consommation d'énergie fossile et d'électricité d'ici à 2010; ceci correspond à une diminution de 10% pour le gaz et le pétrole et à une augmentation de 5% pour l'électricité. Pour l'électricité, il a été relevé que le couplage entre consommation et croissance économique est difficilement influençable. Aucun objectif essentiel pour la production d'électricité n'a été défini. Toutefois, la production d'énergie hydraulique a été caractérisée comme étant «stable».

Deux initiatives antinucléaires en suspens

A l'heure actuelle, deux initiatives populaires relevant de la politique énergétique sont en suspens au niveau fédéral: «Sortir du nucléaire» et «Moratoire-plus». Toutes deux sont en majeure partie soutenues par des organisations de protection de l'environnement, les verts et le parti socialiste. Dans son message du 28 février 2001, le Conseil fédéral a recommandé de rejeter ces initiatives, parce qu'elles entraîneraient des coûts économiques importants et entraveraient la politique en matière de CO_2. Elles seront soumises aux chambres à la fin 2003 au plus tard.

«Moratoire-plus» exige la limitation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires pour des raisons politiques. En outre, aucune autorisation ne serait accordée pendant dix ans pour toutes les «installations nucléaires». L'initiative a pour objectif l'abandon du nucléaire. «Sortir du nucléaire» exige pour sa part que «les centrales nucléaires soient progressivement désaffectées». Les centrales de Beznau et de Mühleberg devraient être mises hors service deux ans après l'adoption de l'initiative, la production des installations de Gösgen et de Leibstadt devrait être arrêtée au plus tard 30 ans après leur mise en service.

Les deux initiatives auraient non seulement pour conséquence l'augmentation considérable des émissions de CO_2, étant donné qu'à l'heure actuelle le recours aux centrales thermiques serait inévitable, mais avant tout l'anéantissement de valeurs économiques considérables allant jusqu'à 40 milliards de francs, ainsi que l'affaiblissement massif des producteurs d'électricité suisses.

Report de la votation au sujet du Wellenberg

Au plus tôt en été 2002, les citoyens du canton de Nidwald voteront sur le percement d'une galerie de sondage pour un dépôt de déchets de faible activité au Wellenberg. Plusieurs recours ont été présentés contre la demande de la Société coopérative pour la gestion des déchets nucléaires au Wellenberg (GNW). La galerie doit servir à déterminer l'aptitude du site comme dépôt pour des déchets radioactifs.

Directive dans le domaine de la politique climatique suisse

(uv) Le DETEC, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) ainsi que l'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE) ont signé le 2 juillet des contrats de prestations visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO_2. Il existe également une directive concernant la mise en œuvre de la loi sur le CO_2. Le Conseil fédéral, quant à lui, n'entend pas assouplir les objectifs de réduction fixés par le Parlement dans la loi sur le CO_2.

La directive «Mesures librement consenties visant à réduire la consommation d'énergie

Nouvelles directives pour la protection de l'environnement.

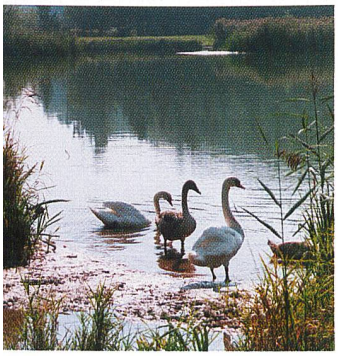

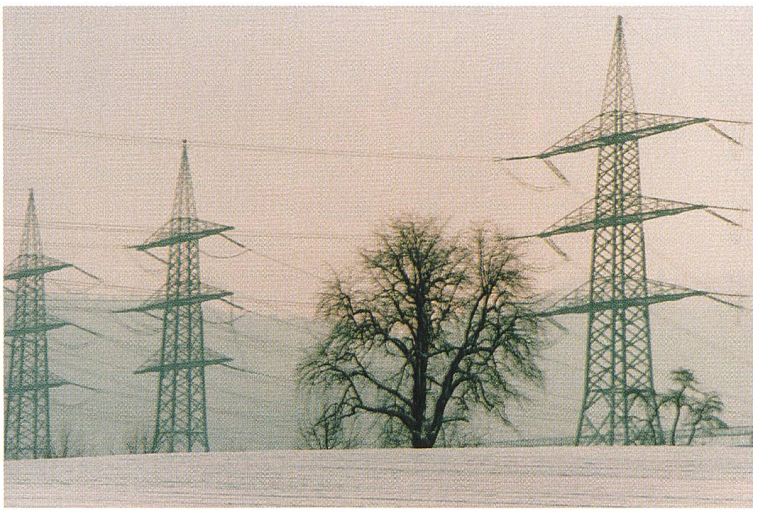

Les protocoles de la Convention alpine sont soumis au Parlement (photo: retenue de Alp Palü dans les Alpes grisonnes).

Le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité limitera – en les groupant – le nombre des lignes à haute tension.

et les émissions de CO_2 dans l'industrie, l'artisanat et les services» a été conçue pour permettre aux milieux concernés d'atteindre ces objectifs sans qu'il soit nécessaire de recourir à la taxe sur le CO_2. La loi sur le CO_2 exige d'ici à 2010 une réduction des gaz à effet de serre de 10% par rapport à 1990.

Nouvelles lois et ordonnances

Maintien de l'option nucléaire

Le 28 février, le Conseil fédéral a adopté le message à l'attention du Parlement concernant la Loi sur l'énergie nucléaire (LENu). Il avait déjà pris des décisions préalables à ce sujet. Le projet de loi maintient l'option nucléaire. Il renonce à limiter la durée d'exploitation des centrales. Par ailleurs, le projet contient une interdiction du retraitement des assemblages combustibles usés, ainsi que des prescriptions relatives à la gestion des déchets radioactifs et au financement de ces opérations. Il prévoit le référendum facultatif pour toute nouvelle centrale. Par là, le Conseil fédéral rejoint en plusieurs points les deux initiatives antinucléaires en suspens. Le projet de nouvelle Loi sur l'énergie nucléaire, élaboré par le Conseil fédéral, contient les bases d'une bonne loi, il pose toutefois divers obstacles injustifiés sur le chemin de l'énergie nucléaire.

Le 14 décembre, le Conseil des Etats a approuvé la nouvelle Loi sur l'énergie nucléaire par 27 voix contre 4. Les rénovations de base et la construction de nouvelles centrales nucléaires sont soumises au référendum facultatif. Tout comme le Conseil fédéral, une forte majorité du Conseil des Etats souhaitait laisser ouverte l'option nucléaire comme élément de l'approvisionnement en énergie à long terme du pays. En ce sens, il a clairement recommandé au peuple de rejeter les deux initiatives antinucléaires «Moratoire-plus» et «Sortir du nucléaire».

Modification de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation

Le Conseil fédéral a décidé d'apporter une modification à l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation des centrales nucléaires. La modification consiste essentiellement en une adaptation rédactionnelle de la nouvelle ordonnance. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2001.

Adoption du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité

Le 27 juin, le Conseil fédéral a approuvé le plan sectoriel Lignes de transport d'électricité (PSE). Le plan vise à réduire le nombre de lignes à haute tension et à faciliter la recherche de tracés optimaux. De plus, il offre une vue d'ensemble des réseaux suisses à haute tension en place et en projet. C'est un ouvrage commun auquel ont participé la Confédération, les cantons, les entreprises d'électricité, les chemins de fer et les organisations écologistes, sous la conduite des Offices fédéraux de l'énergie (OFEN) et du développement territorial (ODT).

OIBT: responsabilité accrue des propriétaires

Le 7 novembre, le Conseil fédéral a adopté l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT). Elle remplace les dis-

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2001

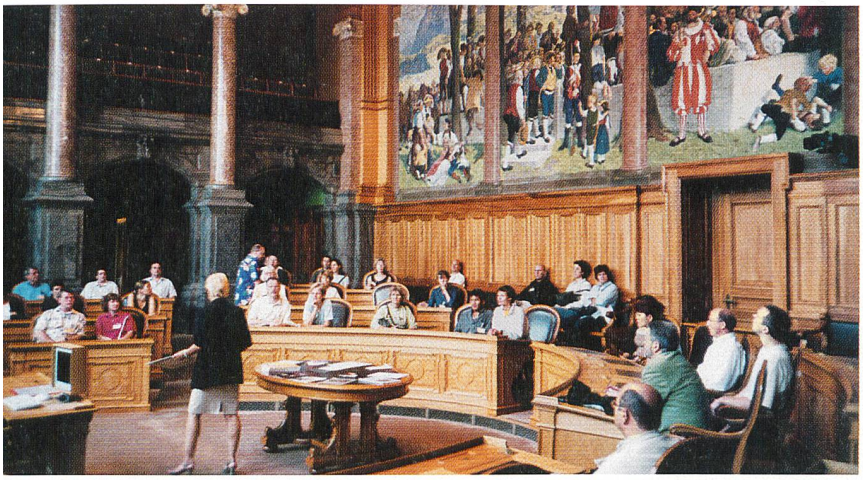

Au cours de son excursion, le secrétariat de l'AES s'informe sur les procédures politiques (salle du Conseil des Etats).

positions datant de 1989 et adapte le contrôle de ces installations aux conditions-cadre modifiées de l'approvisionnement en électricité. La nouvelle ordonnance est entrée en vigueur le 1er janvier 2002.
Les installations électriques à basse tension doivent être contrôlées une première fois lors de leur réalisation, puis à intervalle régulier. Désormais, la responsabilité du contrôle technique incombe aux propriétaires. Ces derniers seront tenus de certifier aux entreprises chargées de l'approvisionnement en énergie que leurs installations sont techniquement au point et correctement entretenues. Ces contrôles seront réalisés par des professionnels mandatés par les propriétaires. Une fois que le spécialiste se sera assuré que l'installation est en bon état, il délivrera le rapport de sécurité aux exploitants de réseau concernés. A l'avenir, ces derniers, ainsi que l'Inspection fédérale des installations à courant fort, se contenteront avant tout de veiller à ce que les propriétaires entreprennent les examens nécessaires. Ils ne se chargeront en propre de ces contrôles de sécurité qu'à de rares exceptions.
Cette ordonnance revêt une grande importance pour les membres de l'AES. Durant environ deux ans, un large groupe de travail, dont l'AES faisait partie, a intensément collaboré à la révision de l'OIBT. Toutefois, le texte de l'ordonnance approuvé par le groupe de travail a été massivement modifié en ce qui concerne le contrôle des installations, ce qui a suscité une forte opposition auprès des exploitants de réseau concernés. Les négociations avec le département ont au moins permis d'allonger considérablement le délai de transition.

La consommation d'énergie des appareils ménagers doit être déclarée

Le 7 décembre, le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'Ordonnance sur l'énergie. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2002.
Dorénavant, la consommation d'énergie des appareils ménagers doit être déclarée. Le marquage au moyen d'étiquettes Energie indiquant la classe d'efficacité énergétique des appareils sur une échelle de A (vert) à G (rouge) est un système qui a déjà fait ses preuves dans l'UE. Il s'agit avant tout de favoriser l'achat d'appareils électroménagers économisant l'énergie. Les représentants de la branche suisse des appareils électriques ne voient pour leur part aucun inconvénient à l'entrée en vigueur de prescriptions européennes. Ces dispositions concernent les réfrigérateurs, les congélateurs, les machines à laver, les sèche-linge, les lave-linge et sèche-linge automatiques, les lave-vaisselle ainsi que les lampes domestiques. Les exigences de l'Union européenne en matière de rendement énergétique des réfrigérateurs et des congélateurs seront également intégrées à la réglementation suisse.

Message relatif aux protocoles de la Convention alpine

Le 19 décembre, le Conseil fédéral a adopté à l'attention du Parlement le message relatif à la ratification des protocoles de la Convention alpine. Selon le Conseil fédéral, ces derniers ne vont pas au-delà de la législation nationale existante et leur application n'exige pas de modifications légales. Ratifiée il y a trois ans par le Parlement, la Convention alpine est un instrument permettant d'assurer une politique globale pour les régions de montagne et le développement durable des Alpes. Parmi les Etats parties de la convention figurent tous les pays alpins et l'UE. L'AES et l'économie s'opposent à ces accords, parce qu'ils accordent un trop grand poids à la protection de l'environnement et limitent l'espace économique de la population alpine.

Économie énergétique 2001

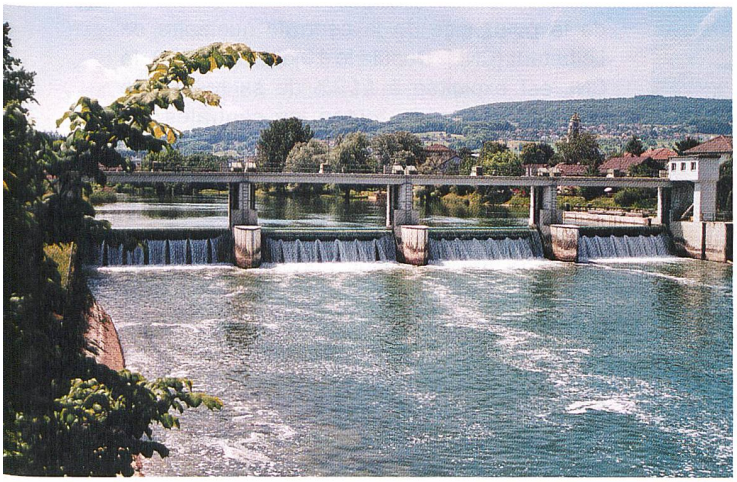

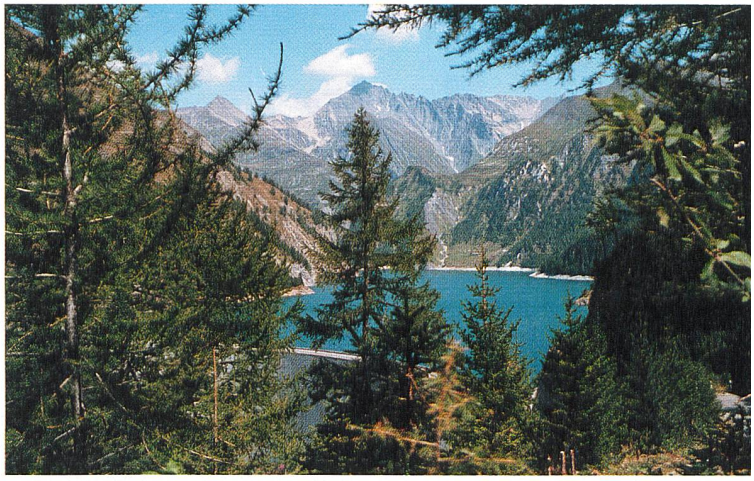

Production record d'énergie hydraulique: la Limmat à Dietikon (ZH).

Niveau d'eau déjà élevé en été dans les bassins d'accumulation (lac de retenue de Luzzone/TI).

En 2001, la consommation totale d'énergie a de nouveau augmenté, et ce, malgré un tassement conjoncturel allant en augmentant au cours du second semestre. Ceci est surtout dû aux conditions météorologiques relativement rigoureuses. La consommation d'électricité a encore enregistré une nette augmentation de 2,6 % et a atteint ainsi un nouveau record. La production d'électricité présente aussi des valeurs record, entraînant une augmentation remarquable des chiffres d'affaires. L'année 2001 a affiché un excédent exportateur de 10 444 GWh.

Situation énergétique générale

La conjoncture s'est encore affaiblie au cours du deuxième trimestre 2001 et a considérablement ralenti dès septembre. La fermeté du franc suisse s'est ajoutée à la faiblesse de l'économie mondiale. Malgré ces signes avant-coureurs défavorables, la demande d'énergie en Suisse a quand même augmenté du fait des températures relativement basses. Toutefois, au cours du deuxième semestre 2002, la tendance devrait se renverser suite aux bas prix du pétrole et à la forte baisse des intérêts.

Production d'électricité

Avec ses 70 174 GWh, la production d'électricité en 2001 a de loin dépassé le chiffre record de 1999 (66 693 GWh). Les différents types de centrales tels que les centrales hydrauliques et nucléaires ont de nouveau enregistré chacun un record de production.

2001 a été une année extraordinaire pour l'énergie hydroélectrique. Par rapport à l'année précédente, la production a augmenté de 11,7 % pour atteindre au total 42 261 gigawattheures (année précédente: 37 851 GWh). Aussi bien les centrales au fil de l'eau (+1,1 %) que celles à accumulation (+20,8 %) affichent une nette augmentation. L'augmentation record de la production hydraulique est essentiellement due à un printemps pluvieux et à un été et un automne chauds qui ont fait fondre les neiges en abondance. En conséquence de quoi, l'eau accumulée dans les lacs de retenue a dépassé la moyenne durant le premier semestre, alors que vers la fin de l'année elle se trouvait dans la partie inférieure de la fourchette avec un taux de remplissage de 57 %.

En 2001, les centrales nucléaires ont, elles aussi, atteint un record avec 25 300 GWh (+1,4 %). L'accroissement de la production est principalement dû au projet d'augmentation

Précieuse accumulation d'énergie pour les mois d'hiver: barrage de Mauvoisin (VS).

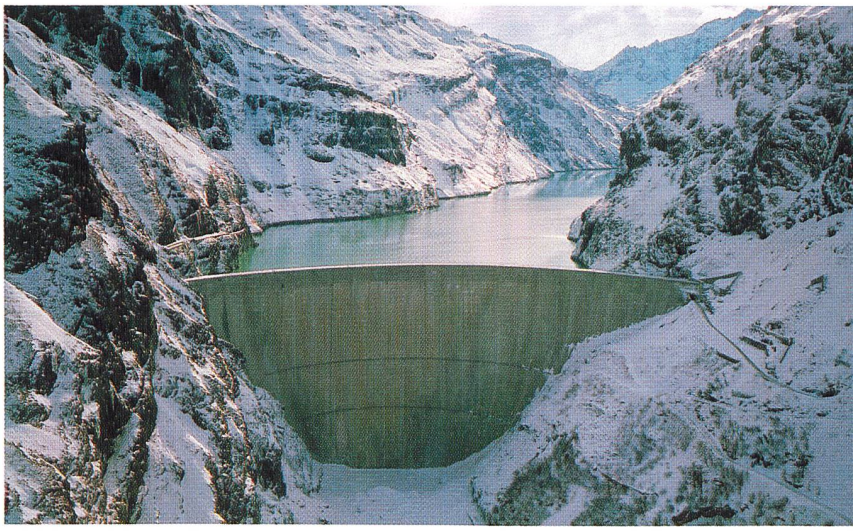

Économie énergétique 2001

Production record des centrales nucléaires suisses (CN de Mühleberg/BE).

Grâce à leur excellent état, les deux blocs de la CN de Beznau sont en mesure d'être utilisés de manière sûre durant 20 années supplémentaires au minimum.

de la puissance de la centrale nucléaire de Leibstadt (CNL). Depuis le 10 octobre 2000, la CNL est exploitée à 112% de sa puissance originale. En outre, toutes les centrales nucléaires suisses ont atteint des valeurs élevées de production et de disponibilité. La disponibilité moyenne a été de 90,3%.
La production des centrales thermiques classiques et autres est de l'ordre de celle des deux années précédentes.

Parc de production d'électricité

Les centrales nucléaires produisent environ 36% de l'électricité suisse, les centrales hydrauliques environ 60%, les installations thermiques conventionnelles 4%. Les centrales nucléaires produisent de l'électricité jour et nuit, sans interruption, indépendamment des conditions météorologiques. En été seulement, lorsque les besoins en électricité sont faibles et que la production hydroélectrique est élevée, les centrales sont arrêtées durant environ un mois pour la révision annuelle.
Etant donné que diverses centrales hydrauliques relativement petites ont été rénovées et modernisées, leur puissance a pu être augmentée de 20 MW au total. En Suisse, la puissance globale des centrales hydrauliques atteint environ 13 200 MW. En 2001 aussi, l'installation de Bieudron-Dixence est restée hors-service suite aux dégâts importants survenus dans son puit blindé. Depuis 2000, la capacité d'accumulation totale des lacs de retenue s'élève à environ 8710 GWh.
Pour la première fois en 2001, la centrale nucléaire de Leibstadt a été exploitée durant toute l'année à la puissance de 1145 MW. Le 21 décembre 2001, la division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) a donné l'autorisation d'augmenter à nouveau la puissance pour passer à 114,7% (1168 MW nets). Cette quatrième et dernière étape du projet entrera pleinement en vigueur après la révision d'août 2002. A l'heure actuelle, la puissance maximale nette des cinq centrales nucléaires suisses s'élève à 3200 MW.
L'augmentation de la puissance des installations suisses en général et des installations nucléaires en particulier s'est poursuivie en 2001.

Consommation d'électricité

Les facteurs influençant la consommation d'électricité sont le produit intérieur brut (PIB) réel, les degrés-jours de chauffage, ainsi que l'évolution de la population résidante. Ces facteurs ont évolué en 2001 comme suit:

- PIB réel (+1,3% par rapport à 2000)
- Degrés-jours (+5,7%)
- Population résidante (+0,7%)

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, la consommation finale d'électricité a augmenté de 2,6% en 2001 (contre +2,3% en 2000), atteignant ainsi le chiffre record de 53 749 GWh. A titre comparatif: en 2001, la consommation d'électricité s'est élevée en Allemagne à environ 477 000 GWh (+0,5%) et en Italie à 305 000 GWh (2,3%).

Marché de l'électricité

En vue de la future ouverture du marché, certaines entreprises suisses actives dans le domaine de l'approvisionnement en électricité ont fusionné et divers grands consommateurs ont signé de nouveaux contrats de livraison. A de nombreux endroits, on observe une baisse du prix de l'électricité. Les prix pour les diverses catégories de consommateurs oscillent en moyenne entre 17,1 ct./kWh (ménage), 18,1 ct./kWh (agriculture), 20,0 ct./kWh (entreprises/services) et 11,7 ct./kWh (industrie). Malgré ces prix relativement bas, les grandes entreprises d'approvisionnement en électricité ont en général obtenu de bons résultats grâce aux volumes relativement élevés dans le domaine de la production et surtout grâce au négoce.

Suite aux fusions et aux coopérations qui se sont formées, l'essentiel du marché des pays environnants s'est concentré sur quelques entreprises d'approvisionnement qui, dans certains cas, disposent encore de caisses pleines leur permettant de procéder à d'autres rachats. Après leur fusion, d'importantes entreprises ont concentré leurs efforts de manière stratégique sur le commerce de l'électricité ou de l'énergie.

De nouvelles grandes fusions se heurtent à un nombre croissant de difficultés politiques ou de réglementations. C'est en améliorant l'image de marque et les prestations de services et en diversifiant les offres, et non pas en diminuant les prix, que l'on tente maintenant d'acquérir de nouveaux clients. Toutefois, en ce qui concerne les petits clients, les changements de fournisseurs restent minimes.

En outre, les grands producteurs redimensionnent leur parc de centrales. Ainsi, des capacités de production non rentables vont disparaître au cours des prochaines années (par exemple plus de 10 000 MW en Allemagne). Pour cette raison, le niveau minimum des prix de gros des années 90 semble déjà dépassé.

Pour 2002, la tendance des prix de l'électricité en Allemagne semble à la hausse, entre autres du fait de nouvelles taxes. Selon une enquête de l'Union européenne (Eurostat), les autres pays européens affichaient au 1er juillet 2001 des prix à la baisse ou stables pour les grands consommateurs et des prix stables voire légèrement en hausse pour les ménages.

Commerce extérieur

En 2001, les prix de gros ont – mesurés au Swiss Electricity Price Index (SWEP) – subi une augmentation constante. Ils ont oscillé entre la valeur minimale de 30,91 CHF/MWh négociée le 15 août 2001 (contre 22,86 CHF/MWh en 2000) et la valeur maximale de 328,02 CHF/MWh (contre 62,48 CHF/MWh en 2000) atteinte le 19 décembre 2001 et ont donc dépassé nettement les maxima de l'année précédente. En 2001, la moyenne annuelle s'est élevée à 52,25 CHF/MWh.

Les activités commerciales entamées par les Bourses de l'électricité EEX et LPX en Allemagne ont eu une influence favorable sur le développement du commerce de gros. En 2001, 28,6 millions de MWh ont été négociés à la EEX (9,6 millions de MWh sur le marché «spot» et 19 millions de MWh sur le marché à terme lancé en mars). Des contrats compensatoires sont essentiels pour compenser les risques correspondants. L'évolution des prix du marché «spot» lors de certains jours vers la fin de l'année 2001 le prouve. Les milieux spécialisés ont laissé entendre qu'il n'était plus possible d'expliquer de tels prix du point de vue économique et ont exigé davantage de transparence, d'informations et de liquidités.

L'image de la branche a été altérée par la faillite aux proportions incommensurables du géant américain de l'énergie Enron, actif au niveau mondial. Les enquêtes judiciaires en cours devraient permettre de connaître les causes exactes qui semblent se situer avant tout au niveau du management.

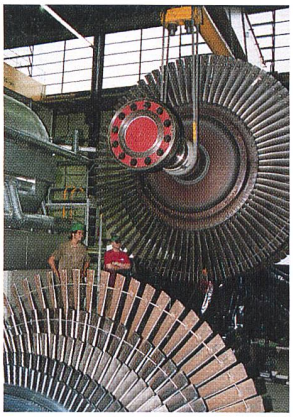

Révision des turbines dans la CN de Beznau (AG).

Montage d'une nouvelle éolienne au Mont-Crosin (Jura bernois).

Façade photovoltaïque à Wittigkofen près de Berne.

Consommation record d'électricité malgré un début de récession.

Activités de l'Association/ Communication et services

L'ouverture du marché placera les entreprises électriques suisses devant un défi de taille. Privatisations, fusions, coopérations et participation au niveau européen sont à l'ordre du jour. En remplissant ses tâches centrales dans le domaine de la politique, de la communication et des services, l'Association des entreprises électriques suisses (AES) souhaite apporter tout son soutien à l'économie électrique.
La promotion des intérêts communs de la branche, les activités de conseil en matière technique, économique, politique et juridique, ainsi que la communication tant interne qu'externe constituent les piliers des activités de l'AES. A cela s'ajoutent la réalisation de journées de discussion, séminaires et cours, sans oublier le travail intense et l'échange d'expériences au sein des divers organes, commissions et groupes de travail aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. L'AES accorde en outre une très grande importance à la formation professionnelle et à la formation continue des quelque 20 000 collaborateurs de la branche.

Annonce publicitaire pour le site Internet «electricite.ch».

COMMUNICATION

Durant l'année écoulée, l'unité organisationnelle Communication a travaillé sous le signe de la future votation sur la Loi sur le marché de l'électricité (LME). Suite aux reports multiples de la votation et à la concertation à large échelle des membres sur la LME et l'OME, l'équipe de la communication a eu les mains passablement liées dans son travail. Lors d'une conférence de presse à la fin novembre, l'association s'est clairement exprimée contre l'Ordonnance sur le marché de l'électricité, telle qu'elle était alors proposée par la Confédération. Les activités se sont concentrées sur de nombreux cours, manifestations et journées d'information. La journée sur le thème «Dérivés» a suscité un tel intérêt qu'elle a pu être réalisée trois fois. De plus, les deux forums de communication ainsi que les deux séminaires destinés aux assistants ont attiré un grand nombre de participants. Le symposium qui s'est tenu à Berne en février sur le thème «Ouverture du marché à la mode suisse» a également connu un franc succès.

Internet/Extranet

Le fait de devoir disposer de canaux d'information toujours plus rapides afin d'informer les membres le plus vite possible a poussé l'AES à développer de manière conséquente la partie Extranet de son site www.electricite.ch. Entre-temps, cet Extranet est devenu la plate-forme permettant d'accéder rapidement et facilement aux nouveautés d'ordre politique, à des textes de loi complets, à des ordonnances, aux informations des commissions spécialisées, ainsi qu'à d'autres actualités. Comme auparavant, le site Internet, fréquemment visité, constitue pour tous ceux qui souhaitent s'informer sur l'énergie électrique aussi une excellente interface avec les entreprises membres grâce à leurs liens.

Jeunesse et écoles

Dans le domaine d'Infel «Jeunesse et écoles», repris récemment par l'AES, il est apparu qu'il fallait créer un canal spécial pour les documents et les informations destinés aux écoles. Une enquête menée auprès des coordinateurs scolaires dans les entreprises membres et du corps enseignant a révélé qu'il était nécessaire de créer une plate-forme Internet spéciale. La création de ce site (www.poweron.ch) est si bien avancée qu'il a pu être mis en service à partir de mars 2002. Il offre au corps enseignant, aux élèves et étu-

diants une vue d'ensemble des thèmes les plus importants dans le domaine de l'électricité. Ce site sera développé et complété par des documents de travail et du matériel d'enseignement pour le corps enseignant. Un lunch «électricité» avec des exposés du domaine de l'économie sur le thème de la consommation d'énergie, suivi de la visite de la centrale de Höngg a constitué un complément bienvenu pour le corps enseignant.

Bulletin

Les éditions mensuelles du «Bulletin ASE/AES» consacré à l'«Economie électrique» (tirage d'environ 7500 exemplaires) constituent la source d'information centrale pour la branche. En 2001, la partie rédactionnelle a atteint 700 pages comprenant une centaine d'articles techniques et près d'un millier de courtes notices. Cette revue spécialisée traite de thèmes centraux tels que l'ouverture du marché, le transport de l'électricité, la force hydraulique, les énergies renouvelables et la chaleur propre/pompes à chaleur. De plus, la «Statistique suisse de l'électricité» et la «Statistique globale suisse de l'énergie» ont de nouveau été publiées dans le «Bulletin». Les quelque 24 000 lecteurs du «Bulletin ASE/AES» sont avant tout des cadres et des collaborateurs des secteurs de l'économie électrique, de la construction des machines, de l'industrie électrotechnique et électronique, des administrations, des hautes écoles, de firmes de conseil en énergie et des médias. Une enquête réalisée à large échelle en 2001 a confirmé le taux de fidélité élevé des lecteurs.

L'économie électrique suisse sur Internet: actualités, documentations et informations (adresse: http://www.strom.ch ou http://www.electricite.ch ou http://elettricita.ch).

MARKETING DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE

Pompes à chaleur

L'AES est engagée dans la promotion des pompes à chaleur en collaboration avec le Groupement promotionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP) et l'a avant tout soutenu dans le domaine du marketing. L'AES a également apporté son appui au centre de test de Winterthur-Töss qui, par le biais de ses mesures, contribue de manière essentielle à garantir la qualité dans le domaine des pompes à chaleur. En outre, elle a répondu à de nombreuses demandes ou les a transmises, a rédigé divers articles pour des revues spécialisées et a publié de nombreuses annonces.

Activités de l'Association/ Communication et services

Véhicules électriques routiers

Dans le domaine des véhicules électriques routiers, les activités de l'AES ont été largement intégrées dans celles de l'Association «e'mobile», dont la direction opérationnelle est confiée à l'AES. Ces activités sont également soutenues par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). En accord avec ce dernier, les objectifs de l'Association ont été élargis et le nom adapté: dans «e'mobile», le E ne signifie plus seulement électrique, mais aussi efficient. Outre les véhicules électriques et hybrides traditionnels, l'association nouvellement appelée «Association suisse des véhicules routiers électriques et efficients» s'engagera à l'avenir, en collaboration avec des organisations du même domaine, aussi en faveur d'autres véhicules efficients, économiques et respectueux de l'environnement.
Cette nouvelle orientation s'est déjà fait ressentir dans de nombreuses activités réalisées l'année passée: après une année de pause, «e'mobile» a de nouveau été représentée au salon de l'auto par le biais d'un stand d'information. Près de 50 manifestations avec parcours d'essai et apéro, ainsi que des essais à plus long terme ont permis à de nombreuses personnes intéressées d'avoir un contact direct avec ce type de véhicules. Le site Internet affiche un nombre de visiteurs en constante augmentation et propose dorénavant une partie réservée exclusivement aux membres, leur donnant par exemple accès aux communiqués de presse actuels.

Courant vert

Dans le domaine du courant vert, le programme «Electricité solaire, un nouveau service des entreprises électriques suisses», soutenu en commun par SuisseEnergie et l'AES, s'est poursuivi. Outre l'énergie solaire, d'autres formes de courant vert telles que l'énergie éolienne ont également été traitées. L'AES a entre autres soutenu la première conférence européenne Green-Power-Marketing, un séminaire sur le courant vert réalisé par l'Association suisse pour l'intégration de l'écologie dans la gestion de l'entreprise (ASIEGE), ainsi qu'un séminaire sur l'énergie éolienne organisé par Suisse-Eole.

Marketing pour les prestations de services de l'AES

L'AES oriente ses prestations de services en fonction des besoins de ses membres. Dans ce sens, toutes les opportunités ont été saisies pour entretenir le contact avec les représentants des membres et tenir compte de leurs suggestions. L'AES a présenté et commenté ses offres au cours d'un grand nombre de ses manifestations, telles que le symposium, l'assemblée générale, les forums de communication, les cours techniques et les séminaires spécialisés. Le nouveau CI/CD définit la conception des offres et des imprimés de l'AES, une uniformité qui permet à de nombreux clients de reconnaître l'association.
De plus amples ateliers ont été organisés au cours desquels les participants se sont familiarisés avec l'utilisation des programmes «Neval», pour le calcul de la valeur des installations d'un réseau de distribution, et «Disposta» pour documenter la qualité de la fourniture. Pour la première fois, une manifestation d'information a eu lieu sur la PLC (Power Line Communication) au cours de laquelle les

Positions de la branche dans les communiqués de presse de l'AES.

Zeitfragen/Temps présent: la nouvelle ligne d'information de l'AES présente des thèmes d'actualité populaires dans le domaine de l'économie électrique.

Rapport d'activité du Fonds pour projets et études de l'économie électrique (PSEL).

Nouvelle édition du bulletin ASE/AES: la revue spécialisée mensuelle de l'économie électrique suisse.

Rapport annuel de l'AES: reflet de l'association, riche en illustrations.

Bern 30.11.01
Medienmitteilung
Zurich 13.09.01
Communiqué de presse
Zurigo, 05.07.01
Comunicato stampa

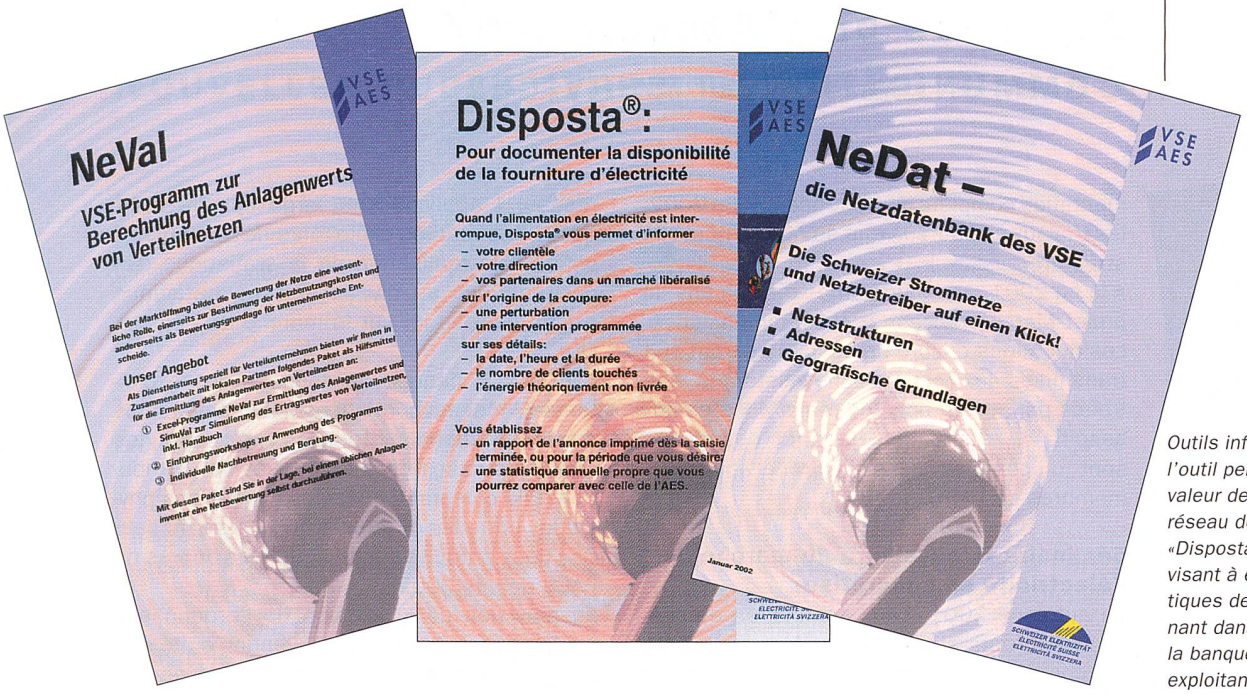

Outils informatiques: «NeVal», l'outil permettant de calculer la valeur des installations d'un réseau de distribution; «Disposta», le programme visant à effectuer des statistiques des perturbations survenant dans le réseau; «NeDat», la banque de données des exploitants de réseau.

premières applications pratiques de ce système à Fribourg ont été présentées.

SERVICES / MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Subsidiarité de la branche

Des documents de base ont été élaborés sur l'ouverture du marché dans le cadre des projets «Mercure» et «Mercure Access», élaboration qui a nécessité un investissement personnel et financier considérable. On s'attendait à ce qu'il soit tenu compte de ces documents dans l'élaboration de l'ordonnance concernant la Loi sur le marché de l'électricité (LME). Malheureusement, les premiers projets de l'OME n'ont pas entièrement répondu aux attentes de la branche. Toutefois, les principaux points de la directive unbundling de l'AES ont été pris en considération par l'administration. D'intenses discussions ont été menées avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) concernant d'autres thèmes centraux, tels que les coûts imputables des exploitants de réseau, le principe de répartition des coûts, le benchmarking des réseaux, les conditions pour le raccordement au réseau, la structure des prix pour l'utilisation du réseau, l'appellation d'origine de l'énergie électrique et le Grid-Code CH. Ces discussions, qui prennent beaucoup de temps, se poursuivent en 2002.

Le remaniement et la publication du modèle d'utilisation du réseau 2001 a permis de poser un important jalon dans la formulation des règles du jeu pour l'ouverture du marché de l'électricité. Une consultation de la branche a d'abord eu lieu en deux langues sur la docu-

Activités de l'Association/ Communication et services

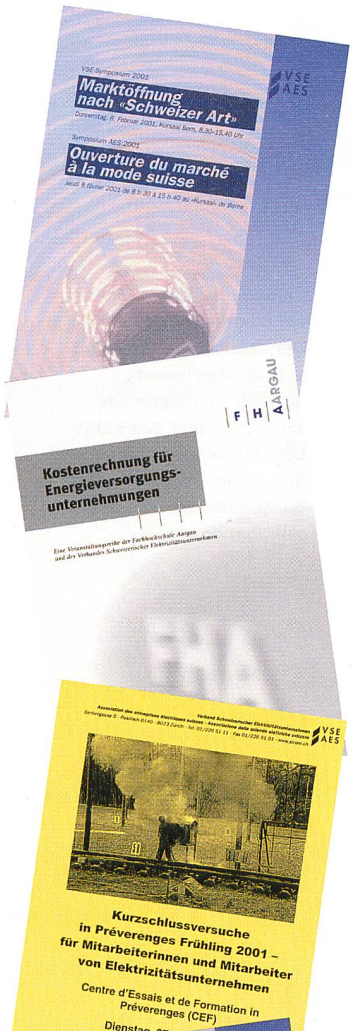

mentation complète du GridCode CH. En 2002, les travaux se poursuivront selon une nouvelle structure.
A la fin 2001, après une durée de cinq ans, le projet Mercure Access a été redimensionné. Les questions encore en suspens seront soit transmises aux commissions existantes, soit traités par des groupes de projet adaptés aux besoins de la situation. Tous les documents sont disponibles dans l'Extranet pour les membres de l'AES.

Séminaire «L'ouverture du marché de l'électricité se concrétise»

En automne 2001, deux séminaires de chacun deux jours sur le thème «L'ouverture du marché de l'électricité se concrétise» ont été proposés dans le but d'informer rapidement et efficacement la branche sur les résultats du projet Mercure Access. Au total, 200 participants ont suivi les exposés présentés par des experts compétents sur des thèmes tels que LME/ordonnance, prix de réseau, benchmarking du réseau, modèle d'utilisation du réseau, décompte de coûts, unbundling dans la comptabilité financière, GridCode CH, maîtrise du flux des données de mesure, modèle de bilan et services-système, ainsi que contrats dans le domaine des réseaux régulés.

Nouveaux produits et services

Après «Neval», l'outil d'évaluation du réseau qui a fait ses preuves, deux autres produits se sont ajoutés à la palette d'outils informatiques.
«Disposta», le programme de statistique des perturbations, représente un outil raffiné, facile à utiliser pour saisir les interruptions de réseau. L'application à large échelle à laquelle aspirent les exploitants de réseau simplifierait la réalisation de la statistique des perturbations au niveau suisse, statistique exigée dans la loi sur le marché de l'électricité.
«NeDat», la banque de données des exploitants de réseau, contient pour la première fois des informations sur tous les exploitants des réseaux suisses de transport et de distribution. Elle comprend aussi les connexions physiques entre les différents niveaux de réseau. Ces deux produits sont disponibles auprès de l'AES depuis 2002.
En prévision de la révision de l'ordonnance sur les substances, une convention a été établie pour la branche en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et Swissmem en ce qui concerne la saisie des émissions de SF6. Une application informatisée spéciale a été élaborée à ce sujet, permettant un traitement rationnel pour les membres et le secrétariat de l'AES.

Formation professionnelle

Le cours en quatre modules «Connaissance de la branche électricité», proposé pour la première fois, a suscité un écho favorable. La poursuite du cours en 2002 est assurée. Une extension en Suisse romande et au Tessin est encore en discussion. L'AES s'est également beaucoup investie pour la formation professionnelle et continue des électriciens de réseau, pour la formation des instructeurs, et l'accompagnement de l'examen professionnel des opérateurs d'installation de centrale nucléaire.

En 2001, l'AES a organisé de nombreux séminaires.

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'AES

Imprimés pour le public

Quelques chiffres 2002	AES nº 4.2, dépliant, f, d (CHF –.30*)
Electricité – des chiffres et des faits 2002	AES nº 4.27, format A5/6 f, d, i (CHF 2.20*, rabais de quantité à partir de 100/ex.)
ErlebnisStrom	AES nº 4.6, format A5/6 d (CHF 3.50, pour les membres de l'AES CHF 2.50)
Temps présent	Journal de l'AES consacré à des thèmes actuels; f, d, i (CHF –.90*)
Bréviaire de Sécurité	AES nº 5.13 f, d, i (avec agenda CHF 12.90, pour les membres de l'AES CHF 8.90; uniquement l'agenda CHF 1.50/pièce*)

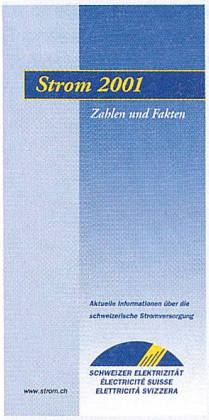

Tirages à part

Benchmarking des réseaux électriques suisses, projet pilote réalisé à la demande de l'Office fédéral de l'énergie, Nicholas O. Walti, Christoph Weber, PricewaterhouseCoopers, tirage à part AES nº 1.4 f, d (CHF 58.–, pour les membres de l'AES CHF 28.–)

Statistique suisse de l'électricité 2001, tirage à part du Bulletin ASE/AES 12/2002, AES nº 3.22, f, d (CHF 15.–*)

Photovoltaik-Energiestatistik 2001, tirage à part du Bulletin ASE/AES 10/2002, AES nº 3.38, d (CHF 10.–, CHF 7.– pour les membres de l'AES)

Statistique globale suisse de l'énergie 2001, tirage à part du Bulletin ASE/AES 18/2002, AES nº 3.34, f, d (CHF 15.–*)

Liste des membres, tirage à part du Bulletin ASE/AES 5/6/2002, AES nº 5.3, f, d (CHF 16.–, CHF 5.50 pour les membres de l'AES)

Recommandations / Rapports

Charge financière due à l'ordonnance sur la protection contre les rayonnements non ionisants (ORNI) pour les distributeurs d'électricité de Suisse, AES nº 2.94-f-01 (CHF 90.–, pour les membres de l'AES CHF 60.–)

Recommandation Raccordement au réseau, Projet Mercure Access, AES nº 2.32 f, d, avril 2001 (CHF 50.–, pour les membres de l'AES CHF 30.–)

Directive pour la réalisation de la dissociation comptable dans la comptabilité selon art. 7 LME, AES nº 2.7 f, d, juin 2001 (CHF 50.–, pour les membres de l'AES CHF 30.–)

Contrôle-commande d'un groupe hydroélectrique, rapports du groupe de travail TACO, volume 1: Description des fonctions, AES nº 5.30-f-01 (CHF 200.–, pour les membres de l'AES CHF 100.–)/volume 2: Méthodologie pour l'établissement d'un concept, AES nº 5.31-f-01 (CHF 240.–, pour les membres de l'AES CHF 120.–)

Statistique 1998 sur la disponibilité de la fourniture en électricité en Suisse, AES nº. 5.55f 2001-2 (CHF 120.–, pour les membres de l'AES CHF 75.–)

Programmes

NeDat: Carte AES des réseaux sur CD f, d, i, e (CHF 950.– TVA en sus, CHF 1900.– TVA en sus pour les non-membres de l'AES) – rabais de quantité: 2–5 ex. CHF 800.–/CD (CHF 1600.–/CD), à partir de 5 ex. CHF 700.–/CD (CHF 1400.–/CD) TVA en sus

Disposta®: Pour documenter la disponibilité de la fourniture d'électricité f, d (module de saisie CHF 1250.–, le programme complet, module de saisie et module de dépouillement: CHF 2000.– TVA en sus; module de saisie CHF 900.– et programme complet CHF 1400.– pour les membres de l'AES)

*Même prix pour les membres et les non-membres de l'AES d = deutsch, f = français, i = italiano, e = english

Bulletin de commande:

AES nº	Nombre	Titre	Prix

Expéditeur: Entreprise: _____ Nom: _____

Rue: _____ NPA/Lieu: _____

Commander par fax: 01 226 51 91 ou envoyer à: AES, C.P. 6140, 8023 Zurich

Activités de l'AES/Manifestations, réunions et cours

111e Assemblée générale de l'AES le 13 septembre à Lugano.

Assemblée générale de l'AES: le directeur de l'OFEN Eduard Kiener reçoit un diplôme d'honneur de la part du président de l'AES Jacques Rognon (à gauche) et du directeur de l'AES Anton Bucher (à droite).

Le nouveau président de l'AES, Monsieur Rudolf Steiner, reçoit la cravate de l'AES. Messieurs Martin Pfisterer (à gauche) et Anton Bucher (à droite) lui donnent un coup de main.

La direction de l'AES lors de l'Assemblée générale à Lugano: Jean-Paul Blanc, Nelly Lehmann, Werner Graber, Hansueli Bircher et Anton Bucher (de g. à dr.).

Assemblée générale de l'AES

Le 13 septembre 2001 a eu lieu à Lugano la 111e Assemblée générale de l'Association des entreprises électriques suisses (AES). Dans son exposé présidentiel, Monsieur Jacques Rognon a mis en évidence les principaux thèmes de politique énergétique. Après la rétrospective de son mandat présidentiel ont suivi quelques réflexions sur l'avenir et sur les perspectives de l'AES. Monsieur Eduard Kiener, orateur invité, a fait le point sur la situation actuelle en politique énergétique, ceci en rapport avec la loi sur le marché de l'électricité (LME). Il a également mis l'accent sur la nécessité de pouvoir s'appuyer sur une réglementation légale pour l'ouverture de ce marché.

Dans sa revue annuelle, le président de l'AES a qualifié l'évolution de la politique énergétique de période extrêmement mouvementée et de défi pour la branche. Des discussions intenses et controversées ont été menées sur la loi du marché de l'électricité (LME), ainsi que sur la teneur et l'application de l'ordonnance (OME), ceci dans l'optique de la libéralisation du marché de l'électricité.

Aussi bien le Conseil fédéral que l'économie électrique s'opposent clairement aux deux initiatives populaires «Moratoire-Plus» et «Sortir du nucléaire». L'arrêt anticipé des centrales nucléaires existantes reviendrait à anéantir du capital dans des proportions énormes. Le 22 juin 2001, le Parlement a rejeté l'initiative populaire «Taxer l'énergie et non le travail». «Tant la branche électrique que l'ensemble de l'économie sont elles aussi nettement opposées à cette initiative», a déclaré le président de l'AES.

Monsieur Jacques Rognon a été honoré en reconnaissance de sa contribution de longue durée en tant que membre du Comité et président de l'AES. Dans son hommage, le vice-président Martin Pfisterer a relevé quelques étapes importantes des divers mandats de Monsieur Rognon, qui a entre autres dirigé l'AES au cours d'une période importante et mouvementée. Monsieur Eduard Kiener a lui aussi reçu un diplôme d'honneur de l'AES. A cette occasion, Monsieur Jacques Rognon a défini son activité en tant que directeur de l'Office fédéral de l'énergie comme un partenariat compétent et loyal avec la branche et a souligné son engagement en faveur d'une politique énergétique durable en Suisse.

Pour succéder à Monsieur Jacques Rognon, l'Assemblée générale de l'AES a élu Monsieur Rudolf Steiner, conseiller national soleurois,

à la présidence. L'Association souhaite par là renforcer sa position en politique énergétique. En effet, Monsieur Steiner est membre de la CEATE (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie au Conseil national) et s'occupe depuis de nombreuses années de questions de politique énergétique.
Les nouveaux membres élus au Comité de l'AES sont Messieurs Stefan Breu, Walter Gansner, Erwin Gantenbein, Bernard Guillelmon, Marold Hofstetter, Gian Franco Lautanio, Hans-Jörg Schötzau et Philippe Virdis. Ils succèdent à Messieurs Claudio Casanova, René Dirren, Albert Mächler, Stefan Nünlist, Thomas Storrer, Peter Wiederkehr et Maximilian Zimmermann.

87e fête des jubilaires de l'Association des entreprises électriques suisses

La traditionnelle fête des jubilaires de l'AES a eu lieu le 16 juin 2001 à St-Gall. 326 vétérans et jubilaires y ont été honorés.
Monsieur Heinz Christen, président de la ville de St-Gall, a souhaité la bienvenue dans «sa» ville aux vétérans, jubilaires et à leurs compagnes par un discours plein d'humour. Il a relevé qu'une ouverture du marché sans accrocs requiert l'engagement de tous les collaborateurs, ce qui, à son tour, exige certaines concessions et parfois un changement d'état d'esprit.
Dans son allocution, Monsieur Anton Bucher, directeur de l'AES, a remercié tous les jubilaires et a souligné l'importance que revêt la collaboration de chacun, afin de pouvoir continuer à garantir un approvisionnement en électricité de première qualité. Un engagement total et une grande souplesse sont de rigueur. Par la suite, il a remercié 265 jubilaires pour leurs 25 ans au service de la branche, 60 vétérans pour leurs 40 ans de fidélité et un «supervétéran» pour ses 50 ans de loyaux services. Au cours de cette fête des jubilaires, la dernière à laquelle il assistait en tant que président de l'AES, Monsieur Jacques Rognon a remercié toutes les personnes présentes de leur engagement pour la branche et a mis l'accent sur l'importance et la nécessité que revêtent de telles manifestations.

Journées de discussion et cours

Les nombreux cours et journées de discussion que l'Association a organisés en 2001 sont présentés sous la rubrique des commissions correspondantes, ainsi qu'aux paragraphes «Communication», «Marketing» et «Services».

Le directeur de l'AES Anton Bucher félicite les nombreux fidèles collaborateurs lors de la fête des jubilaires.

265 jubilés et 60 vétérans honorés.

Atmosphère détendue lors du forum de communication de l'AES le 24 août à Lucerne.

Séminaire «L'ouverture du marché de l'électricité se concrétise» les 19–20 septembre à Berne.

Activités de l'AES/Manifestations, réunions et cours

Membres de l'AES
A la fin 2001, l'Association des entreprises électriques suisses comptait 448 entreprises membres. Celles-ci sont soit des entreprises privées, soit des entreprises d'économie mixte ou des entreprises de droit public et couvrent ensemble plus de 90% de l'approvisionnement suisse en électricité. Fondée en 1895, l'AES a pour membres des entreprises de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein produisant, transportant, distribuant ou négociant de l'électricité. Parmi celles-ci, environ 25% sont des entreprises de production, 61% des entreprises de distribution et 14% des entreprises combinant production, transport, distribution ou négoce.

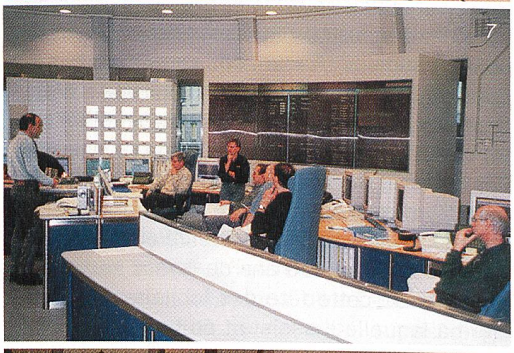

1 Orateurs lors du séminaire «Ouverture du marché de l'électricité» à Berne.

2 Séminaire «L'ouverture du marché de l'électricité se concrétise» les 26–27 septembre à Tänikon (TG).

3 Vif intérêt pour le négoce, les bourses et les dérivés de l'électricité lors des séminaires organisés par l'AES à Zurich et Aarau.

4 Symposium de l'AES «Ouverture du marché à la mode suisse» le 8 février 2001 à Berne.

5 Conférence de presse de l'AES à propos de l'ordonnance sur le marché de l'électricité le 30 novembre à Berne (de g. à dr.: Martin Pfisterer, Rudolf Steiner et Anton Bucher).

6 Information sur la disponibilité de la fourniture d'électricité: séminaire Disposta le 16 mai à l'AES.

7 Journée de formation «Connaissance de la branche électricité», ici lors de la visite du dispatching des NOK à Baden.

8 Cérémonie de clôture du 16e examen professionnel pour les opérateurs d'installations de centrale nucléaire.

Comité 2001

(Etat après l'Assemblée générale du 13.9.2001)

Président
Steiner Rudolf,
4654 Lostorf*

Vice-président
Pfisterer Martin,
BKW FMB Energie S.A., 3000 Berne*

Membres
Achermann Hans,
Electricité de Laufenbourg S.A., 5080 Laufenbourg
Aguet Michel,
Service de l'Electricité de la Ville de Lausanne, 1000 Lausanne 9
Ammann Conrad,
Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, 8050 Zurich*
Bautz René,
Société Electrique des Forces de l'Aubonne, 1170 Aubonne
Beeler Heinz,
Forces motrices de la Suisse centrale, 6002 Lucerne
Blondon Jean-Pierre,
Energie Ouest Suisse, 1001 Lausanne
Bolli Herbert,
Städtische Werke Schaffhausen und Neuhausen am Rheinfall, 8201 Schaffhouse
Breu Stefan,
Aare-Tessin AG für Elektrizität, 4600 Olten
Bühlmann Bruno,
EWS Energie AG, 5737 Menziken
Büttiker Hans,
Elektra Birseck, 4142 Münchenstein 2
Frick Bruno,
AG Elektrizitätswerk Bad Ragaz, 7310 Bad Ragaz*
Gansner Walter,
Elektrizitätswerk des Kantons Schaffhausen, 8201 Schaffhouse
Gantenbein Erwin,
Elektrizitätswerk Flims, 7017 Flims
Guillelmon Bernard,
CFF, domaine Energie, 3052 Zollikofen
Heiz Karl,
Rätia Energie AG, 7742 Poschiavo
Hofstetter Marold,
Officine idroelettriche della Maggia S.A., 6600 Locarno
Jametti Nello,
Aziende Industriali di Lugano S.A., 6901 Lugano
Lachat Roland,
Services Industriels de la Ville de Delémont, 2800 Delémont
Lautanio Gian Franco,
Industrielle Betriebe Interlaken, 3800 Interlaken
Leutenegger Hans-Jakob,
Wasserwerke Zug AG, 6301 Zoug
Molinari Peter,
Engadiner Kraftwerke AG, 7530 Zernez*
Morisod Raphaël,
L'Energie de Sion-Région S.A., 1951 Sion*
Narbel Jean-Marc,
Romande Energie, 1110 Morges
Rogenmoser Christian,
Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, 8022 Zurich*
Rossi Paolo,
Azienda Elettrica Ticinese, 6501 Bellinzone
Schötzau Hans-Jörg,
Axpo, 8036 Zurich
Schumacher Eduard,
Industrielle Werke Basel, 4008 Bâle
Virdis Philippe,
Entreprises Electriques Fribourgeoises, 1700 Fribourg

* Mitglieder des Ausschusses – Membres du Comité restreint

Organe de révision:
PricewaterhouseCoopers AG, Zurich

Les organes de décision de l'AES – le Comité composé de 30 membres et le Comité restreint formé de 7 membres – se sont réunis à quatre et à cinq reprises, réunions dont l'objet principal était l'ouverture du marché. Au lieu que le Conseil fédéral ait pu décider rapidement l'entrée en vigueur de la loi sur l'ouverture du marché (LME) et de son ordonnance (OME), un référendum et des controverses au sujet de l'ordonnance ont considérablement retardé ce processus. Au cours du premier semestre 2001, d'importants documents sur l'organisation du marché, tels que le modèle d'utilisation du réseau, le GridCode CH et le Metering Code, l'unbundling, etc. ont avant tout été à l'ordre du jour. Au cours du second semestre, les efforts se sont concentrés sur la consultation relative à l'ordonnance sur le marché de l'électricité. La position de l'AES a été discutée dans le cadre d'une procédure de consultation à large échelle, puis approuvée par le Comité. L'Association a rejeté l'ordonnance et a exigé une révision de fond. Le projet d'envergure «Mercure Access» sur les thèmes touchant à l'ouverture du marché a été achevé à la fin 2001.
La loi sur l'énergie nucléaire, débattue au Conseil des Etats, a également constitué un thème politique de grande importance. L'AES revendique des conditions-cadre favorables pour l'importante production nucléaire en Suisse. En outre, le Comité a clairement rejeté l'initiative «Taxer l'énergie et non le travail»; le peuple en a ensuite fait de même.
Dans le cadre de la vie de l'Association, la réorganisation des structures de l'AES s'est achevée avec la dissolution du domaine «Marché et clients». La collaboration avec les antennes régionales «Les Electriciens Romands» et «Elettricità Svizzera Italiana» a été consolidée par le biais d'un mandat de prestations. Pour la première fois de son histoire, l'AES a élu un président externe à la branche, le conseiller national R. Steiner. En même temps, l'AES a pris congé de J. Rognon, président et membre du Comité de longue date, lors de son assemblée générale à Lugano.

Activités de l'AES/Commissions et groupes de projet

Direction/secrétariat

Direction
Bucher Anton, lic. oec. HSG/MBA (directeur)
Blanc Jean-Paul, phys. dipl. EPFZ
Bircher Hansueli, lic. en droit/LL.M.
Graber Werner, ing. él. dipl. ETS
Lehmann Nelly

Antennes régionales
Romer Arturo, prof. et docteur ès sciences (directeur ESI)
Roth Max-François, lic. rer. oec. (directeur ER)

Secrétariat / bureau de Berne
Association des entreprises électriques suisses
Gerbergasse 5, case postale 6140,
8023 Zurich
Tél. 01 226 51 11, téléfax 01 226 51 91,
e-mail: vse@strom.ch

Association des entreprises électriques suisses
Monbijoustrasse 16, case postale 8620,
3001 Berne
Tél. 031 388 21 22, téléfax 031 388 21 29,
e-mail: hansueli.bircher@strom.ch

1. Commission Lignes et équipements du réseau

Secrétariat: M. Levet, AES

Cette commission n'a pas encore été constituée. Les objets actuels qui sont de son ressort ont été traités par des groupes de projet ad hoc.
Groupe de projet OIBT: ce groupe a soutenu nos représentants dans le groupe de rédaction de l'OIBT 2002 de l'OFEN. Deux autres représentants ont participé à la rédaction du rapport de sécurité.
Groupe de projet Documentation du réseau: ce groupe représente les intérêts de nos membres dans le groupe de réflexion de la topographie nationale, groupe créé en vue d'aboutir à des conditions uniformes pour l'obtention de données de base à partir des registres fonciers cantonaux. Ce groupe a entamé les discussions visant à élaborer un modèle de données pour l'électricité dans le cadre de la révision de la norme SIA GEO 405.

1 a) Groupe de projet Protection du bois

Président: B. Bühlmann, EWS Energie AG, Menziken. Secrétariat: T. Biser, AES

- *Assurance de la qualité pour les supports en bois pour lignes aériennes*

Les travaux préparatoires en vue de la désaffectation des terrains d'essai pour poteaux en bois et de la dissolution du fonds pour la protection des bois ont constitué les tâches principales du groupe de projet.

2. Commission Qualité de la fourniture

Président: R. Schreiber, EKZ, Zurich. Secrétariat: M. Levet, AES

La commission Qualité de la fourniture a accompagné les travaux de normalisation sur le plan international et prépare les mesures nécessaires pour l'entrée en vigueur des normes en Suisse.

3. Commission Disponibilité de la fourniture

Président: E. Mahler, AEW, Aarau. Secrétariat: M. Levet, AES

- *Documentation de la fiabilité des réseaux*

Cette commission a décidé de publier le programme «Disposta», réalisé par l'AES. Disposta permet de répertorier en permanence et de manière complète les problèmes d'approvisionnement dans le réseau, les pannes et les interruptions planifiées. Des procès-verbaux peuvent être tout de suite imprimés, soit pour un événement, soit pour une certaine période. L'entreprise peut élaborer une statistique annuelle sous le même format que celui de l'AES. La commission a pris les mesures nécessaires pour pouvoir publier la statistique réalisée par l'AES dans un laps de temps adéquat.

4. Commission Mise à disposition des données de mesure/Systèmes de mesure

Président: Hans Moser, CKW. Secrétariat: M. Levet, AES

Cette commission a accompagné les travaux du groupe d'experts Metering Code du projet Mercure Access.

5. Commission Télématique

Président: C. Rüede ETRANS S.A., Laufenbourg. Secrétariat: M. Levet, AES

Cette commission a publié le «Guide pour l'obtention d'une concession pour les services de télécommunication des entreprises électriques». Elle a examiné les émoluments pour les concessions d'équipement de radiotéléphonie professionnelle à la charge des entreprises membres de l'AES.

- *Traitement de questions relatives au développement du réseau téléphonique des entreprises électriques*

6. Commission juridique

Président: A. Rothenfluh, CKW, Lucerne. Secrétariat: H. Bircher, AES

Au cours de l'exercice, la commission juridique a élaboré les consultations suivantes ou y a participé:

- Révision de l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT)
- Loi fédérale sur la révision et l'uniformisation du droit de la responsabilité civile
- Révision partielle de la Loi sur les cartels
- Loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique (LCTS)
- Loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation
- Au cours de l'exercice, l'activité la plus importante a été l'élaboration de la prise de position de l'AES concernant le projet de l'Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME).

- *Traitement de questions juridiques propres aux entreprises électriques*
- *Elaboration d'avis de droit*

Par ailleurs, la commission juridique a élaboré une récapitulation de tous les documents existants sur la LME (texte de loi, message, prise de position de l'AES, débats au parlement), récapitulation qui est mise à la disposition des membres. En outre, la commission s'est attelée à définir les conséquences juridiques qu'aurait un éventuel refus de la Loi sur le marché de l'électricité. L'élaboration de contrats type en rapport avec l'établissement du GridCode CH a pris beaucoup de temps.

7. Commission Ressources financières

Président: D. Martenet, NOK, Baden (jusqu'en novembre 2001)/C. Sahli, BKW/FMB, Berne (à partir de décembre 2001). Secrétariat: I. Meyer, AES

Au cours de l'exercice, les groupes de travail subordonnés à la commission ont réalisé d'importants travaux.

Les membres du groupe de travail Présentation des comptes ont remanié la directive «Unbundling» dans le sens de la Loi sur le marché de l'électricité du 15 décembre 2000, ainsi qu'en fonction des discussions menées avec l'Office fédéral de l'énergie. L'AES tient la directive à disposition. En revanche, elle a retiré de son offre le manuel sur la présentation des comptes. Une partie du manuel de consolidation a été remaniée.

La solution élaborée par le groupe de travail Imposition des entreprises de partenaires touche à sa fin. Le gouvernement du canton des Grisons a informé la presse de la solution le 2 octobre 2001, après l'avoir communiquée au préalable aux communes concernées.

Activités de l'AES/Commissions et groupes de projet

8. Groupes de projet Approvisionnement en matériels

Président: E. Fitze, EKZ, Zurich. Secrétariat: U. Lerchmüller, AES

- *Service de conseil aux entreprises électriques en matière d'approvisionnement et gestion de matériels ainsi que d'aspects économiques, écologiques et juridiques de la logistique*

En 2000, le Comité a dissout la commission Approvisionnement en matériels sur la base de la demande formulée par la commission elle-même lors de sa 177e séance le 17 mars 2000. Le 30 octobre 2001, deux groupes de projet ont été mis sur pied dans le but d'étendre l'offre de services en temps voulu.

Projet Approvisionnement en matériels dans l'Extranet: une plate-forme Approvisionnement en matériels sur Internet devrait remplacer le manuel des achats existant. Dans un cadre protégé par un mot de passe, elle proposera aux membres la liste des fournisseurs avec la possibilité d'effectuer des recherches en fonction du fournisseur ou du produit et d'accéder aux liens des fournisseurs correspondants.

Projet forum «Approvisionnement en matériels»: ce forum aura pour but de proposer aux membres une plate-forme pour les échanges d'expériences et la formation continue, et ce, en matière d'acquisition et d'élimination du matériel. Il s'agira de proposer des ateliers, des cours ou des séminaires. Il est prévu d'organiser des manifestations d'information en ayant recours à des orateurs externes et internes sur des thèmes d'actualité attrayants.

9. Commission Sécurité dans l'entreprise électrique

Président: F. Haerri, EBM; Münchenstein. Secrétariat: U. Lerchmüller, AES

- *Elaboration et actualisation du Manuel de la sécurité pour les entreprises électriques, ainsi que de la Solution type de l'AES pour la mise en pratique de la directive n° 6508 de la CFST*

En 2001, la commission a pu mettre à jour divers produits, aussi bien au niveau du concept que du contenu. Le bréviaire de sécurité a été remodelé et complété en collaboration avec la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE. Cette collaboration a suscité un écho positif auprès de nombreuses entreprises membres. La solution type de l'AES pour la mise en pratique de la directive n° 6508 de la CFST a été remaniée et sera proposée en 2002 aux entreprises sous une forme nouvelle et plus attrayante pour les utilisateurs. Dans un premier temps, le manuel de sécurité sera rénové et complété pour la nouvelle année, et ce, également en collaboration avec la SSIGE.

10. Commission médicale

Président: A. Bürkler, Swisspower, Zurich. Secrétariat: N. Lehmann, AES

- *Etude de l'influence des champs électromagnétiques sur l'environnement et la santé*
- *Médecine du travail dans les entreprises électriques*

Au cours de l'exercice précédent, la commission s'est réunie à deux reprises. A l'heure actuelle, la commission ne doit se pencher sur aucun grand projet. Ceci a permis de faire le bilan et de repenser les tâches pour l'avenir. Il a été discuté d'une éventuelle association avec le groupe du Forum médecine et énergie (FME), soutenu par l'AES et dirigé par le professeur Locher. Cela permettrait de constituer un groupe intéressant qui pourrait défendre les intérêts de la branche dans le domaine médical.

11. Commission Ressources humaines

Président: Peter Wiederkehr, NOK, Baden. Secrétariat: A. Bucher, AES

- *Elaboration de recommandations et de prises de position*

En octobre 2000, la commission Ressources humaines a débattu des questions concernant les adaptations salariales, les règlements des vacances et de l'horaire de travail, ainsi que la recommandation correspondante à l'intention des entreprises membres. Les propositions de la commission ont ensuite été approuvées par le Comité, puis envoyées sous forme de «recommandations relatives au personnel pour 2001» aux directions de toutes les entreprises membres de l'AES. Dans le cadre d'une demande de l'Association des personnels de l'économie électrique suisse, la commission a constaté que l'AES n'est pas une association patronale et ne peut donc décider de questions relevant de la politique du personnel. Le dialogue avec l'association des personnels est toutefois souhaitable. En automne 2001, la commission Ressources humaines a chargé le Comité d'établir une recommandation pour l'extension des jours de vacances. En même temps, la commission a demandé sa dissolution. Le Comité a approuvé les deux propositions. A l'avenir, les questions de personnel concernant la branche seront directement traitées par le Comité.

12. Commission Formation professionnelle et continue

Président: P. Prior, RE, Morges. Secrétariat: T. Biser, AES

La commission traite des questions relatives à la formation professionnelle et à la formation continue et se charge de coordonner les travaux d'autres organes de la formation professionnelle.

12 a) Commission d'examen pour l'examen professionnel et l'examen professionnel supérieur d'électricien de réseau

Président: Ch. Gyger, CKW, Lucerne. Secrétariat: T. Biser, AES

Pour la première fois, un examen professionnel supérieur a eu lieu la même année à Genève et à Kallnach. C'est la raison pour laquelle le nombre des électriciens de réseau diplômés a augmenté en 2001 de 36 et a ainsi passé à 156 détenteurs du diplôme professionnel supérieur. Le nombre de personnes au bénéfice du brevet fédéral a, après l'examen professionnel qui s'est également déroulé à Kallnach, augmenté de 17 et a ainsi passé à 516.
En automne, a débuté un cours de préparation à l'examen professionnel à Kallnach (23 participants) et à Vevey (25 participants). En outre, le cours de préparation à l'examen professionnel supérieur a commencé à Kallnach et à Maienfeld (21 participants).

- *Organisation et réalisation des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs*
- *Préparation aux examens par la mise à disposition du matériel didactique et l'organisation des cours correspondants*

12 b) Commission de surveillance des cours d'introduction d'électricien de réseau

Président: P. Perusset, ENSA, Corcelles. Secrétariat: T. Biser, AES

La Commission de surveillance est constituée de représentants de l'Association des entreprises d'installation de lignes aériennes et de câbles (AELEC) et de l'AES. Une des tâches principales de la commission a porté sur la garantie de la qualité des cours. Les cours d'introduction de 2000/2001 se sont déroulés sans problème. Au total, ils ont accueilli 200 participants.

- *Coordination et supervision des cours d'introduction*

12 c) Commission d'examens professionnels et de maîtrise de l'USIE et de l'AES

Président: A. Holzer, EW Bern. Secrétariat: E. Schwaninger, USIE

Les nouveaux règlements pour monteur électricien, dessinateur électricien et télématicien étant à disposition, la commission a pu entamer la révision de la formation continue. L'attrait des métiers concernés doit être fortement amélioré pour éviter une diminution du nombre d'apprentis. L'Union suisse des installateurs électriciens (USIE) et l'AES sont responsables conjointement des examens professionnels et de maîtrise. En 2001, 400 candidats ont passé l'un ou l'autre des examens professionnels suivants: contrôleur électricien/chef monteur, télématicien électricien, examen complémentaire de télématicien électricien pour les installateurs électriciens diplômés ou examen de maîtrise. Les 20 sessions d'examen pour lesquelles les questions ont été élaborées conjointement avec des groupes d'experts ont été réalisées sous la responsabilité du département Formation professionnelle de l'USIE.

- *Organisation et réalisation des examens professionnels et des examens de maîtrise dans la branche de l'installation électrique*

12 d) Commission de surveillance pour les cours d'introduction dans la branche de l'installation électrique

Président: K. Ramseier, USIE, Muttenz. Secrétariat: J. Felix, USIE, Zurich

La commission est constituée de représentants de l'Union suisse des installateurs électriciens, de l'AES, de l'USIC (Union Suisse des Ingénieurs-Conseils) et de l'USIT (Union suisse des installateurs Télécom). Au total, 7333 apprentis monteurs électriciens ont fréquenté en 2000/2001 les cours donnés en 25 endroits, alors que 272 apprentis dessinateurs électriciens, 350 apprentis électriciens de montage et 128 apprentis télématiciens suivaient ceux donnés respectivement en 7, 17 et 9 endroits.

- *Formation d'apprentis*
- *Organisation et réalisation de cours d'introduction*

12 e) Groupe de travail Employés de commerce

Président: M. Pauli, BKW FMB Energie AG, Berne. Secrétariat: T. Biser, AES

- *Traitement de l'ensemble des problèmes concernant la formation des employés de commerce de la branche*

Le groupe de travail a préparé les questions d'examen concernant les «Travaux pratiques/connaissances de l'entreprise et de la branche» posées aux futurs employés de commerce. Cette préparation a été réalisée en collaboration avec des délégués de l'Union des grossistes en matériel électrique de Suisse (UGMES) et de l'Union suisse des installateurs électriciens (USIE). Une centaine d'apprentis de commerce de la branche électrique passe chaque année des examens.

Pour la première fois en novembre, un cours de formation a débuté dans le domaine «Connaissances de la branche». Il se compose de quatre modules d'un jour, sur les thèmes bases, production/distribution, négoce/ouverture du marché, installation/commerce en gros.

13. Commission d'examen Opérateur de centrale nucléaire

Président: F. Portmann, CN Beznau/NOK (à partir de décembre: N. Hugentobler, CNL).
Secrétariat: T. Biser, AES

- *Organisation et réalisation d'examens professionnels*

Au début décembre 2001, les 15 candidats qui se sont présentés au 16e examen professionnel à la centrale nucléaire de Benznau l'ont réussi. Le cours préparatoire intensif qui s'est déroulé sur plusieurs jours a eu lieu à la centrale nucléaire de Leibstadt. Le manuel didactique a été converti en un format de données uniforme et est géré en un seul lieu (CNL).

14. Commission pour les tarifs d'énergie électrique

Président: T. Juillerat, SIG, Genève. Secrétariat: I. Meyer, AES

Suite au changement de contexte, la commission a été dissoute en mars 2001. Une fois le projet Mercure Access achevé, une nouvelle commission d'un nouveau nom s'attellera à de plus amples activités touchant au domaine Réseau/finances. Cette commission sera constituée en fonction du cahier des charges.

Les membres de la commission pour les tarifs ont collaboré dans le cadre du projet Mercure Access et de la consultation sur le projet de l'OME du 5 octobre.

15. Commission pour les questions de calcul des coûts

Président: F. Spaar, Elektra Birseck, Münchenstein. Secrétariat: I. Meyer, AES

Au printemps 2001, de nouveaux cours de formation ont été donnés à la haute école spécialisée d'Argovie en ayant recours à des personnes de la commission.

Les membres de la commission ont collaboré à la mise au point de la directive «Unbundling». Ils ont mené d'intenses discussions avec l'Office fédéral de l'énergie à ce sujet ainsi que sur les coûts imputables à définir dans l'ordonnance concernant la LME. Malheureusement, force a été de constater que le projet de l'ordonnance du 5 octobre n'a ni tenu compte des solides travaux que la branche a effectués au cours des dernières années, ni ne s'est appuyé sur des bases d'économie d'exploitation objectives. C'est la raison pour laquelle la commission a rejeté le projet d'ordonnance.

16. Commission Communication et Politique (CoPo)

Président: C. Ammann, EWZ, Zurich. Secrétariat: H. Bircher, AES

Au cours de l'exercice 2001, la CoPo s'est efforcée d'approfondir sa tâche consistant en l'application des objectifs politiques de la branche. L'accent a été mis sur le conseil des organes de l'association lors de la concertation sur la LME ainsi que lors de la préparation de la consultation relative à l'ordonnance sur le marché de l'électricité (OME). En outre, des idées et des concepts pour la réalisation des forums de communication ont été discutés.

- *Elaboration de conceptions et de stratégies destinées à réaliser les objectifs de la communication de l'économie électrique*
- *Coordination des activités d'information et de politique de l'AES et des entreprises membres (CoPo)*

17. Commission du Fonds pour projets et études de l'économie électrique (PSEL)

Président: J.-L. Pfaeffli, EOS, Lausanne. Secrétariat: E. Fischer, Atel, Olten

En 2001, la commission a traité de nombreuses demandes de subsides. Elle en a approuvé 12, totalisant 1,7 million de francs, financées par le biais des moyens restants. La supervision et la concrétisation des projets financés ont constitué l'une des principales tâches de la commission. Etant donné que le financement du PSEL a été réduit à deux tiers en 2000, à un tiers en 2001 et qu'il a cessé en 2002, la commission s'est occupée principalement de la réorientation et de la réorganisation du PSEL ainsi que de son nouveau financement.

La commission et notamment le groupe de travail Nouvelle orientation, formé de membres de la commission, ont en priorité traité des questions touchant au nouveau positionnement du PSEL dans le contexte fortement modifié de l'économie électrique. A la fin novembre, sur proposition de la commission, le Comité de l'AES a approuvé à l'unanimité le nouveau concept pour le PSEL comprenant un financement de base et quatre programmes supportés par des entreprises intéressées: Economie énergétique et études, Production hydraulique, Transport et distribution, Technique d'application et production décentralisée.

La plateforme Internet (http://www.psel.ch), adaptée et actualisée depuis la fin 2001, respecte également ces quatre subdivisions. Les rapports d'activités du fonds sont disponibles auprès du secrétariat de l'AES et peuvent être imprimés depuis Internet.

La nouvelle orientation du PSEL devrait démarrer dans le courant de 2002. Des informations à ce sujet seront communiquées en temps voulu. A partir de 2003, le fonds du PSEL devrait devenir progressivement opérationnel. Il faut partir du principe que la commission disposera de moins de fonds et qu'ils seront accordés à des projets à affectation directe.

- *Expiration du financement actuel du PSEL*
- *Approbation du nouveau concept par le Comité de l'AES*
- *Subdivision en quatre domaines principaux*
- *Informations par Internet*

18. Ostral – Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise

Chef: Herbert Niklaus, Atel, Olten. Secrétariat: J.-P. Blanc, AES

Après une pause de presque deux ans, l'organisation, et avant tout l'état-major, a repris son activité. Après avoir approuvé le concept de gestion, l'administration fédérale a également approuvé les directives correspondantes. Monsieur Herbert Niklaus a été nommé à la place de Monsieur Kurt Rohrbach/BKW FMB Energie S.A. à la tête de l'Ostral. D'autres changements de personnel ont eu lieu au sein de l'état-major et parmi les cadres. L'état-major a tenu trois séances entre mai et décembre 2001. Il s'est avant tout occupé de la formation régionale concernant les mesures de gestion. Le 15 novembre 2001, le rapport annuel de l'organisation a eu lieu à Olten. A l'avenir, la principale tâche de l'Ostral sera de s'adapter aux conséquences de l'ouverture du marché de l'électricité, telles que l'Unbundling, l'accès au réseau, etc. En outre, la nouvelle réglementation prévue en matière d'approvisionnement économique du pays comprenant la création d'un domaine prioritaire «Energie», ainsi que l'éventuelle formation d'un stock obligatoire pour l'énergie électrique joueront un rôle important.

ORGANISATIONS NATIONALES

Les Electriciens Romands (ER)

Ch. de Mornex 6, case postale 534, 1001 Lausanne / www.electricite.ch / e-mail: info@electricite.ch

Les Electriciens Romands offrent à leurs membres une large palette de services. Dans le domaine de l'édition, cette organisation élabore régulièrement des imprimés tels que la revue «Les Cahiers de l'Electricité», «Energie Panorama» ainsi que de nombreux autres moyens d'information. Elle apporte son soutien aux écoles à tous les niveaux et gère la médiathèque Energie Suisse. Les Electriciens Romands ont pour objectif la promotion des activités d'information de la branche. Leur agence de communication «mixacom» est en mesure d'élaborer et de réaliser des concepts de marketing spécialement adaptés à la clientèle cible.

Elettricità Svizzera Italiana (ESI)

Vicolo Muggiasca 1a, 6501 Bellinzona/www.elettricita.ch/e-mail: esi@elettricita.ch

En tant que représentante de l'AES en Suisse italienne, l'ESI a pour principale tâche d'améliorer l'image de la branche, notamment grâce au magazine «Elettricità» et en réalisant un travail de formation, des manifestations d'information et de discussion, ainsi que des échanges d'expériences au niveau technique.

Infel AG

Militärstrasse 36, case postale 3080, 8021 Zurich/www.infel.ch/e-mail: infelmail@infel.ch

L'Infel a pour tâche d'améliorer la compétitivité et l'image de marque de l'électricité en tant que vecteur d'énergie. Il publie le magazine «L'électricité» adapté aux diverses régions linguistiques (www.strom-kundenzeitschrift.ch). Il soutient les entreprises et les organisations dans la mise sur pied et la réalisation de travaux de relations publiques adaptés à la clientèle cible. En tant qu'agence de communication, l'Infel propose de nombreux services de relations publiques et de communication. L'équipe de l'Infel regroupe 20 rédacteurs, journalistes, graphistes et ingénieurs sous un même toit.

Association suisse des électriciens (ASE)

Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf/www.sev.ch

L'ASE a pour tâche principale de promouvoir les applications techniques de l'électricité en tant que véhicule d'énergie et d'information. Le concept de service correspondant, orienté en fonction des intérêts du marché, est connu sous le nom TSM® «Total Security Management». Cet objectif implique aussi l'entretien de contacts étroits avec les entreprises électriques et l'AES. De nombreux représentants d'entreprises membres de l'AES et des collaborateurs du secrétariat de l'AES participent activement aux travaux des commissions et groupes de travail techniques de l'ASE.

Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA)

Belpstrasse 23, case postale 5032, 3001 Berne / www.atomenergie.ch

L'ASPEA traite les informations et données relatives à l'énergie nucléaire. En organisant des séminaires et manifestations d'information ainsi qu'en publiant des périodiques tels que le «Bulletin ASPEA» et le «Flash nucléaire» de même que des communiqués de presse, elle informe le grand public sur des questions importantes de la technologie nucléaire et encourage l'échange d'expériences entre spécialistes.

Association suisse des fabricants et fournisseurs d'appareils électrodomestiques (FEA)

Obstgartenstrasse 28, case postale 154, 8035 Zurich / www.fea.ch

La FEA regroupe la quasi-totalité des fabricants et importateurs d'appareils électroménagers suisses. Outre la défense des intérêts de ses membres vis-à-vis des autorités, de l'information des organisations de consommateurs par des expositions et dans les médias, la FEA établit périodiquement des statistiques à l'échelon national sur les ventes d'appareils électroménagers.

Union suisse des installateurs électriciens (USIE)

Limmatstrasse 63, case postale 2328, 8031 Zurich / www.vsei.ch / e-mail: info@vsei.ch

L'USIE a pour but de défendre et de soutenir les intérêts politiques et économiques des installateurs électriciens et des installateurs en télécommunication. Elle a en particulier pour tâche de maintenir et d'encourager la libre entreprise dans la branche en question, de regrouper si possible toutes les firmes d'installations électriques, de régler les conditions de travail et sociales et enfin d'informer et de conseiller ses membres. Les contacts entre l'USIE et l'AES sont particulièrement étroits dans le domaine de la formation professionnelle.

Forum suisse de l'énergie

Monbijoustrasse 16, case postale 6021, 3001 Berne / www.energie-energy.ch / forum@energie-energy.ch

Le Forum suisse de l'énergie est une organisation constituée de membres qui s'intéressent à la politique et provenant de tous les domaines touchant à l'économie et à la politique énergétique. Il observe et commente l'évolution de la politique énergétique suisse et favorise le dialogue entre la politique et l'économie énergétique. L'AES et le Forum suisse de l'énergie travaillent en étroite collaboration et partagent leurs bureaux à Berne.

Conseil suisse de l'énergie (membre suisse du Conseil mondial de l'énergie)

Monbijoustrasse 16, case postale 6021, 3001 Berne / www.energie-energy.ch / energierat@energie-energy.ch

Le Conseil suisse de l'énergie représente la Suisse au sein du Conseil mondial de l'énergie, qui regroupe une centaine de pays. Il a, comme le Conseil mondial de l'énergie, le statut d'une organisation non gouvernementale. Le Conseil mondial de l'énergie a pour but de promouvoir un approvisionnement en énergie durable au profit de tous les êtres humains. Les associations énergétiques, les grandes entreprises de l'économie énergétique suisse et de l'industrie ainsi que les grandes écoles et les autorités sont représentées au Conseil suisse de l'énergie.

Association suisse pour l'aménagement des eaux (SWV)

Rütistrasse 3A, 5401 Baden / www.swv.ch

La SWV a pour but de promouvoir l'aménagement des eaux dans son ensemble. Outre la publication de la revue «wasser, energie, luft – eau, énergie, air», de monographies et autres imprimés, la SWV organise régulièrement des symposiums. L'association réalise également des études sur des questions importantes de l'économie des eaux et de l'économie énergétique et prend position sur les questions concernant l'utilisation des eaux.

Association suisse des véhicules routiers électriques et efficients («e'mobile»)

Secrétariat: c/o Electriciens Romands, Ch. de Mornex 6, case postale 102, 1001 Lausanne
Direction: c/o AES, case postale 6140, 8023 Zurich / www.e-mobile.ch

Dorénavant, l'association e'mobile s'engage expressément en faveur de tous les véhicules routiers économes en énergie et respectueux de l'environnement. L'extension du nom en «Association suisse des véhicules routiers électriques et efficients» exprime bien l'objectif supplémentaire poursuivi par l'association: promouvoir ces véhicules et notamment les introduire sur le marché. Par le biais d'expositions, d'exposés, de conférences, d'essais à court et à long terme, de centres d'information, de relations publiques et de son site Internet, l'association souhaite sensibiliser, informer et conseiller les utilisateurs potentiels de véhicules efficients.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Union de l'industrie électrique – Eurelectric

66, boulevard de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles/www.eurelectric.org

L'Union de l'industrie électrique – Eurelectric – est née en décembre 1999 de la fusion de l'Unipede (Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique) et d'Eurelectric (Groupement européen des entreprises électriques). La Suisse est représentée dans la nouvelle association – dont le secrétariat est à Bruxelles – par l'Association des entreprises électriques suisses.

Dans le cadre de la collaboration stratégique et des relations internationales entretenues traditionnellement par l'Unipede, l'Union de l'industrie électrique – Eurelectric – a pour rôle «d'assurer la continuité des relations traditionnellement encouragées par l'Unipede dans une coopération stratégique et mondiale, tout en renforçant, à travers un processus consultatif et décisionnel performant, les activités de représentation précédemment confiées à Eurelectric».

Sur des thèmes politiques et stratégiques concernant les membres, l'économie électrique a ainsi la possibilité de parler d'une seule voix avec l'Union européenne ou d'autres organisations internationales, et ce, indépendamment du fait qu'elle soit active dans le secteur de la production, de la distribution ou de la fourniture.

Chaque année, l'Union de l'industrie électrique – Eurelectric – organise de nombreuses conférences et symposiums internationaux portant sur divers thèmes spécifiques de la branche.

Union pour la coordination du transport de l'électricité (UCTE)

15, Boulevard St-Michel, B-1040 Bruxelles/www.ucte.org

L'Union pour la Coordination du Transport de l'Electricité (UCTE; jusqu'en juin 1999, UCPTE) assure la coordination des intérêts des gestionnaires de réseaux de transport dans 20 pays européens. Le but commun est de maintenir l'exploitation sûre du réseau d'interconnexion. Au cours de 50 années d'activité commune, les bases ont été établies en vue d'occuper une position de tête au niveau mondial en ce qui concerne la qualité de l'exploitation synchrone des systèmes électriques.

400 millions de personnes sont alimentées en énergie électrique par les réseaux de l'UCTE; la consommation annuelle d'énergie électrique s'y élève à environ 2100 TWh.

Dans le but de réduire progressivement les entraves aux échanges internationaux d'électricité et d'établir une base commune pour le marché intérieur de l'électricité en Europe, la nouvelle association des gestionnaires de réseaux de transport européens ETSO a été fondée en 1999 à Francfort. Cette «Association of European Transmission System Operators» comprend les associations des gestionnaires de réseaux de transport de l'Union européenne, de la Norvège et de la Suisse.

European Nuclear Society (ENS)

Belpstrasse 23, case postale 5032, CH-3001 Berne/www.euronuclear.org

L'ENS est l'association faîtière des organisations européennes de l'énergie nucléaire. Elle a pour tâche la promotion de la science et de la technique dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Chaque année, l'ENS réalise des réunions techniques ainsi que tous les quatre ans, un congrès mondial sur l'énergie nucléaire (European Nuclear Congress). Le prochain aura lieu du 7 au 9 octobre 2002 à Lille (F). Mis sur pied par l'ENS, un système d'information regroupe tous les pays exploitant des centrales nucléaires. Ce système informe rapidement et directement sur les événements et les développements survenant dans le domaine nucléaire. L'ENS édite la plus grande revue spécialisée dans le domaine du nucléaire qui s'intitule «Nuclear Europe Wordscan».

Des chiffres et des faits

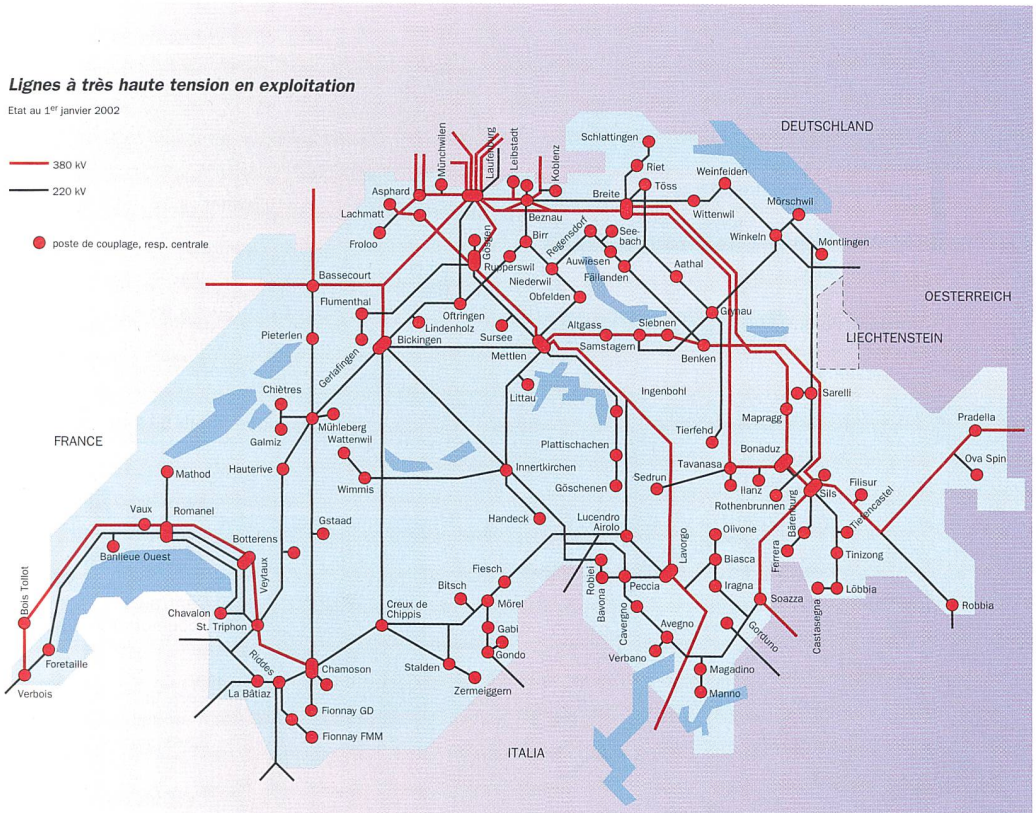

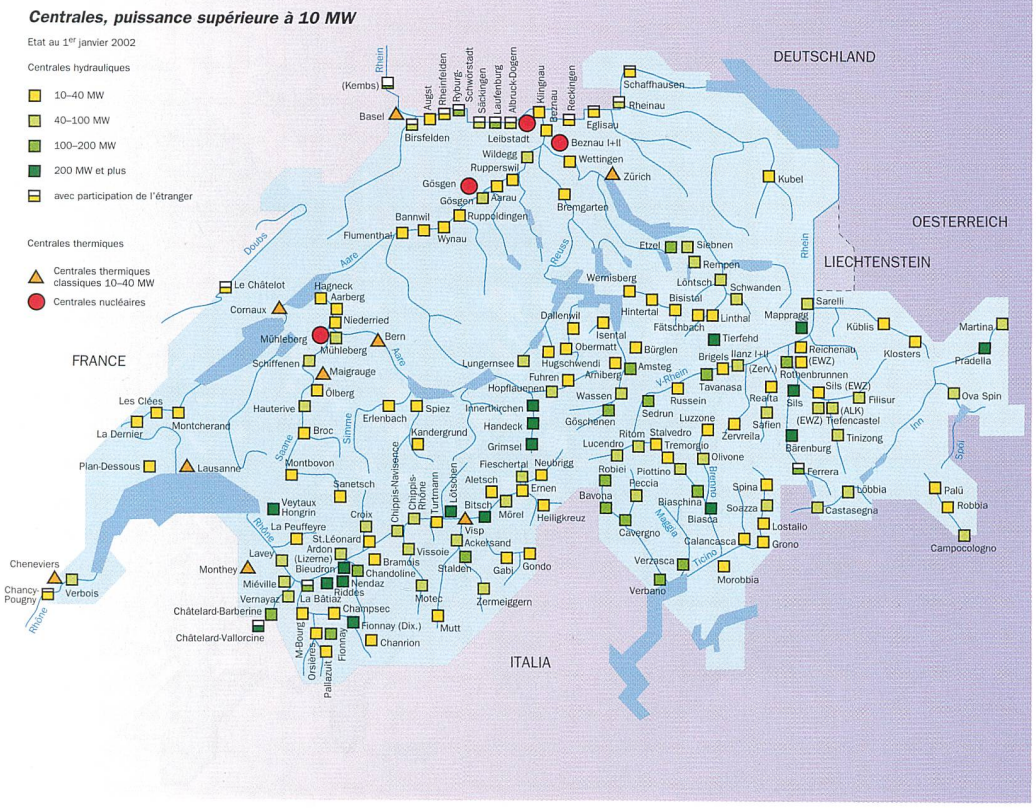

Production d'électricité
Des chiffres et des faits

Diagramme des flux d'électricité en 2001: domaines «production» et «consommation finale selon les secteurs de l'économie» *(valeurs annuelles en millions de kWh)*

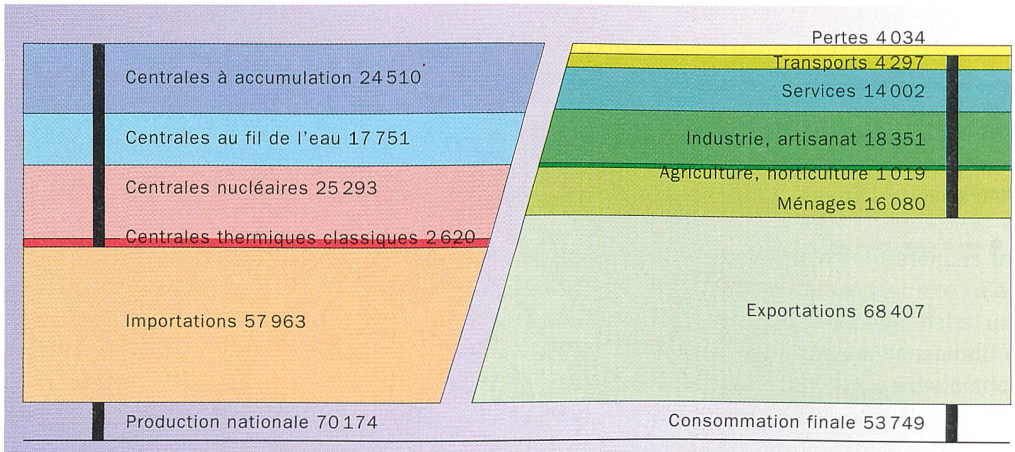

Echanges d'énergie électrique avec l'étranger (solde des valeurs contractuelles en GWh)

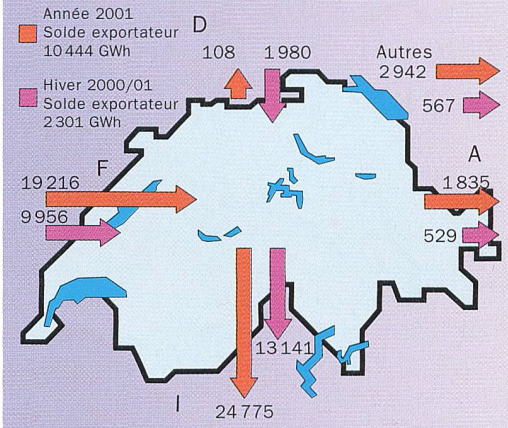

Part des divers types de centrales à la production suisse d'électricité en 2001

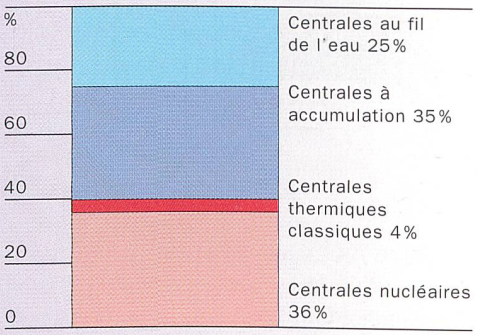

Echanges d'énergie électrique dans le système d'interconnexion européen (mouvements physiques d'énergie en GWh; source UCTE)

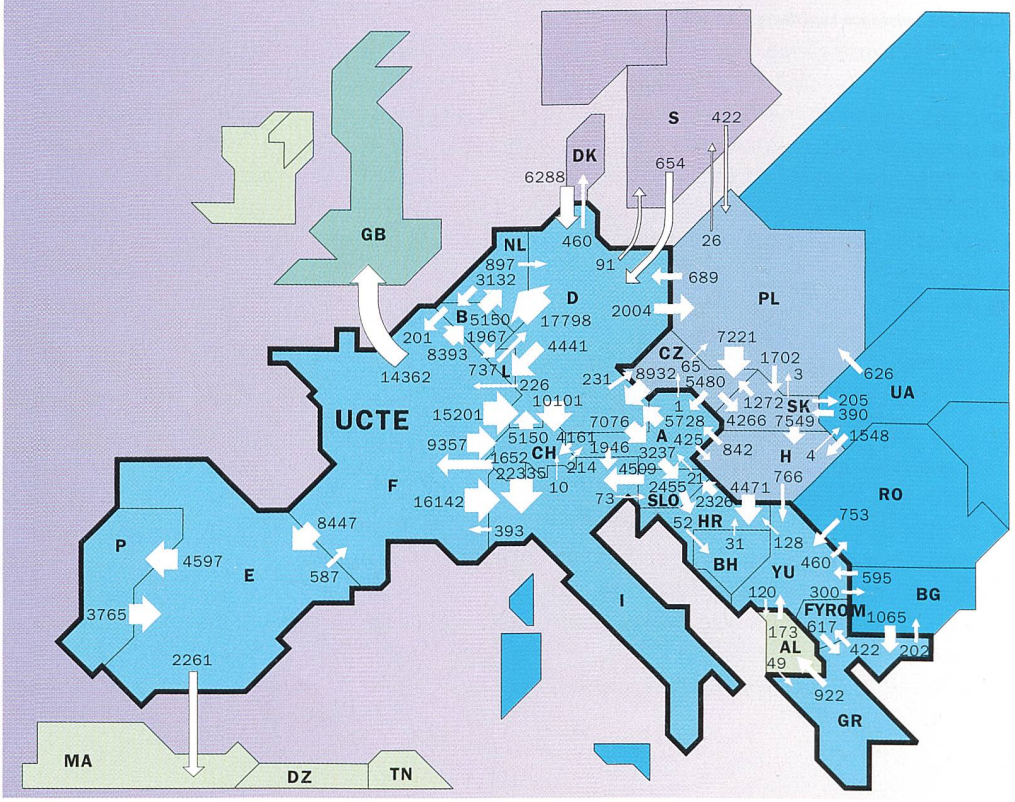

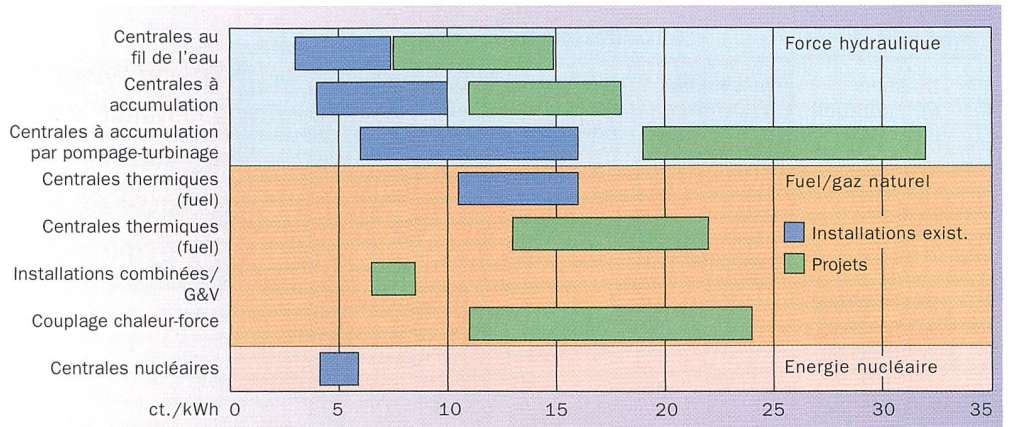

◀ ***Prix de revient moyen de l'électricité produite par des centrales suisses***
Les coûts de production varient fortement selon les types de centrales, la période de construction ou le type d'amortissement.

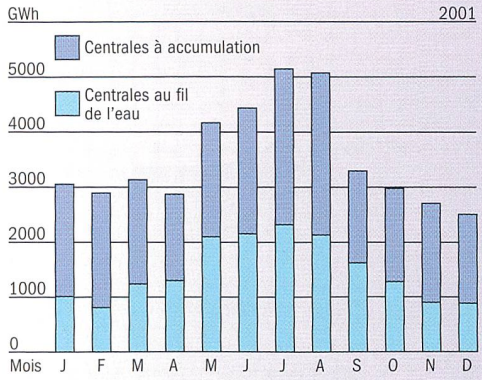

◀◀ ***Production des centrales hydrauliques suisses en 2001***
Compte tenu des très fortes précipitations, la production d'énergie hydraulique a atteint une valeur record.

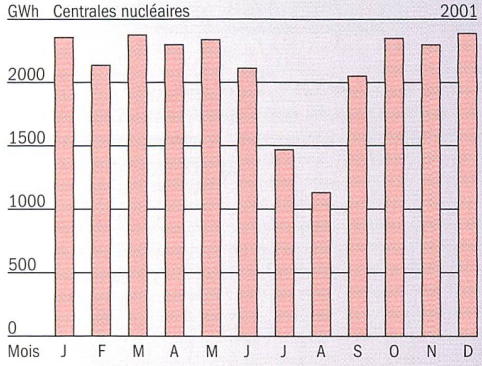

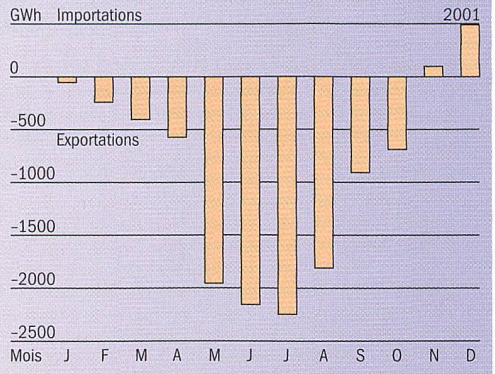

◀ ***Exportation et importation d'électricité en 2001 (solde)***
La production record des centrales nucléaires et des centrales hydrauliques a entraîné un excédent exportateur de 10 444 GWh.

◀◀ ***Production record des centrales nucléaires suisses en 2001***
Avec 25 300 GWh, la production des centrales nucléaires a atteint un nouveau résultat record. Celles-ci ont comme d'habitude vu leur production d'électricité diminuer en été, en raison des travaux de révision et de modernisation annuels.

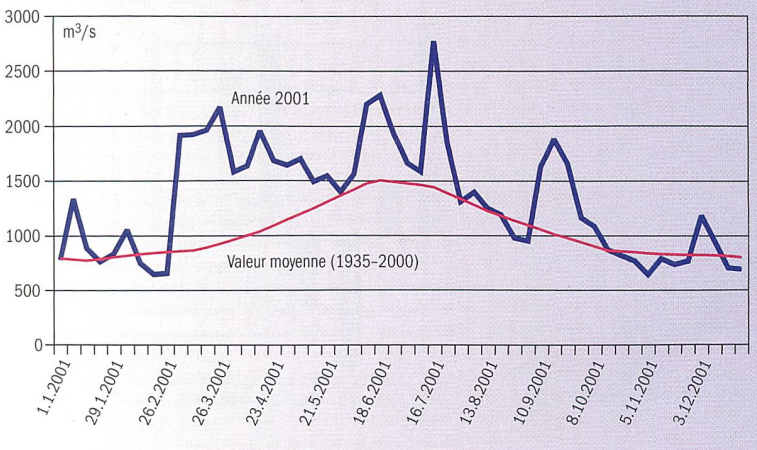

◀ ***Quantité d'eau hors du commun***
A Rheinfelden, le débit du Rhin illustre à quel point les précipitations ont été fortes au printemps et en été 2001. Les valeurs mesurées ont presque toujours été au-dessus de la moyenne annuelle.

Consommation d'électricité
Des chiffres et des faits

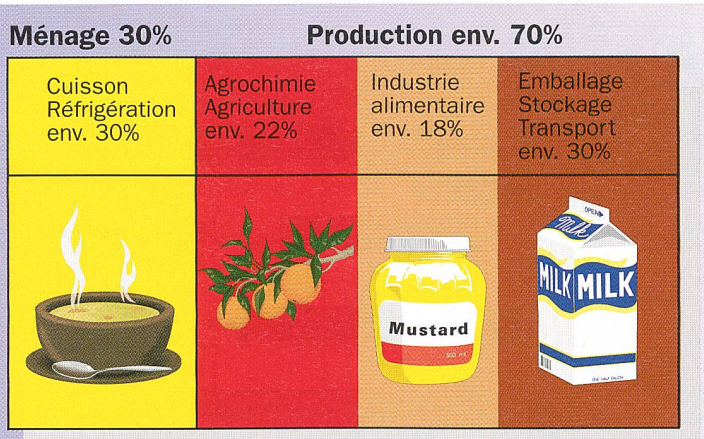

Dépense totale d'énergie pour préparer le besoin en aliments: 125 MJ (1 MJ = 240 kcal = 0,291 kWh)

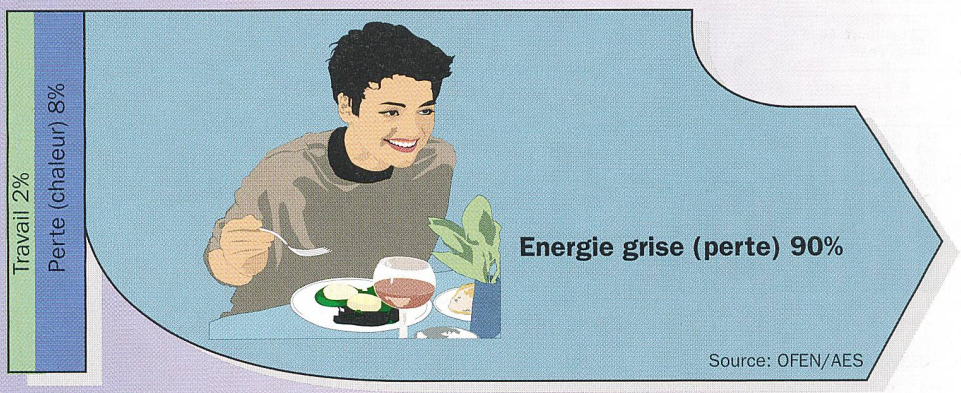

De combien d'énergie l'être humain a-t-il besoin?
La diététique nous apprend que l'être humain a besoin d'environ 12,5 MJ/jour (3000 kcal/jour) pour accomplir ses tâches et maintenir ses fonctions physiologiques. Le rendement du «moteur humain» s'élève à environ 20%, le reste se perd. Saviez-vous que pour préparer le besoin quotidien en aliments, des champs jusque dans notre assiette, il faut déjà 125 MJ d'énergie?

▶▶ ***Evolution annuelle de la consommation finale d'électricité en Suisse***

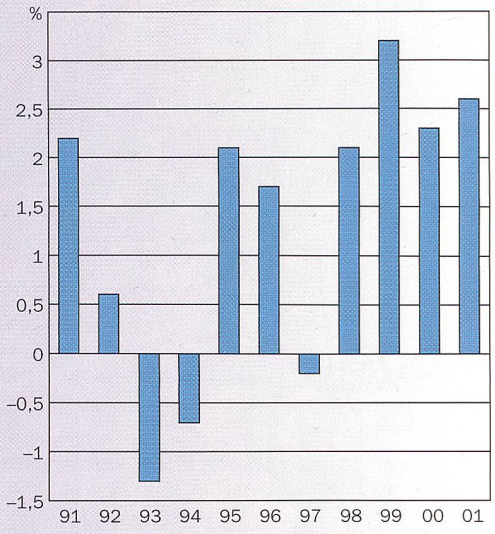

▶ ***Estimation de la consommation annuelle moyenne d'électricité des principales entreprises suisses des secteurs industriel et tertiaire (nombre de clients)***

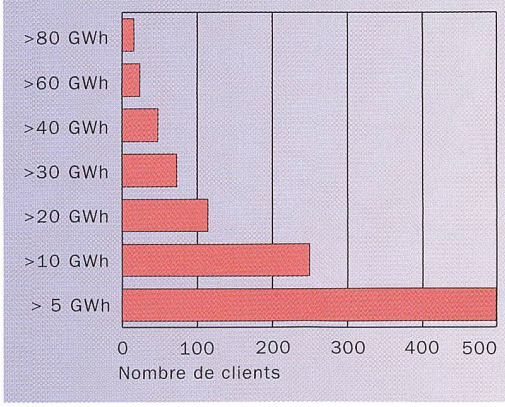

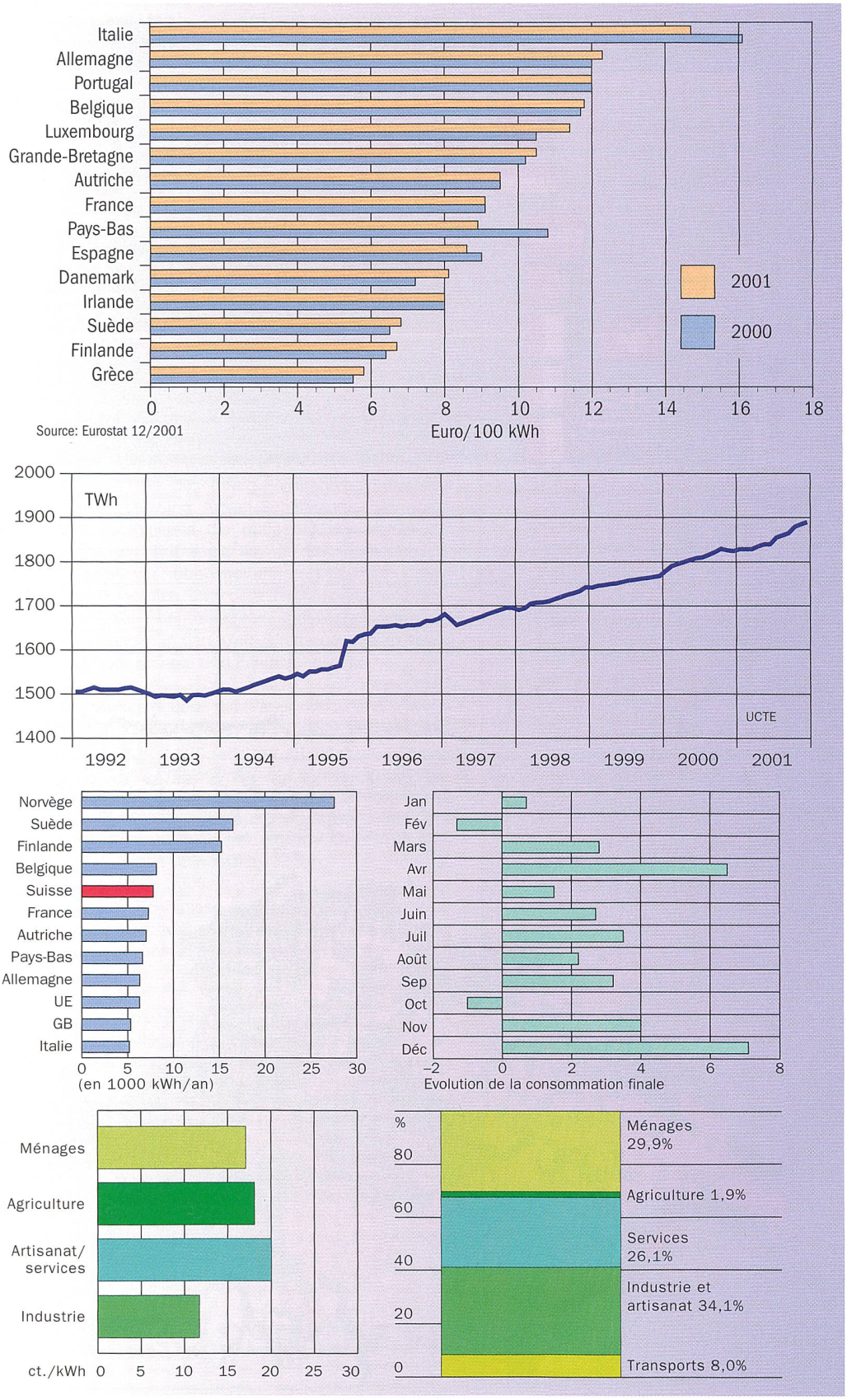

◀ ***Prix de l'électricité partiellement en hausse en Europe***
En Europe, les prix de l'électricité pour les ménages privés affichent pour tous les types de consommateurs une tendance stable, voire à la hausse. Par contre, en Italie et en Hollande, les prix ont enregistré une baisse (source Eurostat 2001/prix au 1er juillet, sans taxes).

◀ ***Consommation d'électricité à la hausse en Europe***
Depuis 1994, la consommation d'électricité en Europe (UCTE) augmente continuellement. Le graphique illustre la consommation d'électricité au cours des douze derniers mois. La forte augmentation de 1995 est due au raccordement en parallèle de l'Allemagne de l'Est.

◀ ***Augmentation de la consommation d'électricité (consommation finale)***
Par rapport à l'année précédente, la consommation suisse d'électricité a augmenté durant la plupart des mois de 2001, parfois même fortement.

◀◀ ***Consommation d'électricité par habitant de divers pays européens***

◀ ***Consommation suisse d'électricité selon les catégories de clients en 2001***

◀◀ ***Prix moyens de l'électricité (sans TVA) selon les catégories de clients***
Pour les clients en basse tension tels que les ménages, les coûts sont plus élevés, car ils contiennent les frais de transformation de la tension, de distribution et de facturation. Pour les prix de l'électricité industriels, la catégorie des clients consommant 10 à 20 GWh/an a été choisie comme valeur de référence.

Marché de l'électricité
Des chiffres et des faits

Ouverture du marché au sein de l'économie électrique européenne
Selon les calculs de la commission européenne, le pourcentage d'ouverture du marché de l'électricité dans l'Union européenne s'élevait en 2001 à 30,2% (schéma).

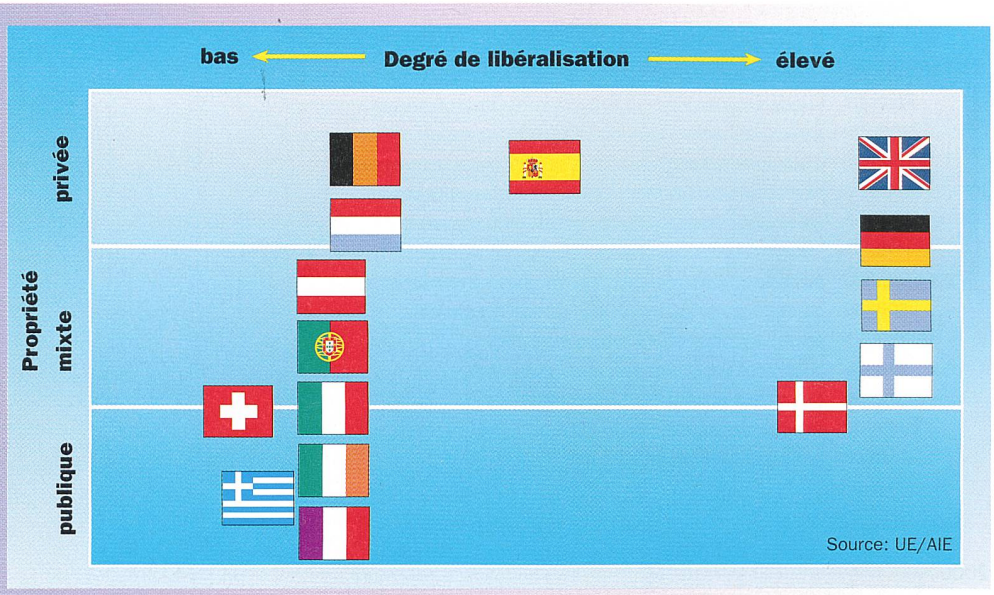

SWEP
Il existe depuis 1998 un indice des prix de l'électricité ou Swiss Electricity Price Index (Swep) en Europe continentale, indice qui est publié les jours ouvrables. En 2001, il a été caractérisé par des prix en constante augmentation, qui, en décembre, ont explosé en un court laps de temps.
Le Swep montre les prix de l'électricité dans un marché spot à court terme entre la Suisse et l'Europe. Les prix valent pour le bien qu'est l'électricité sans services de transport, de transformation ou autres services-système.

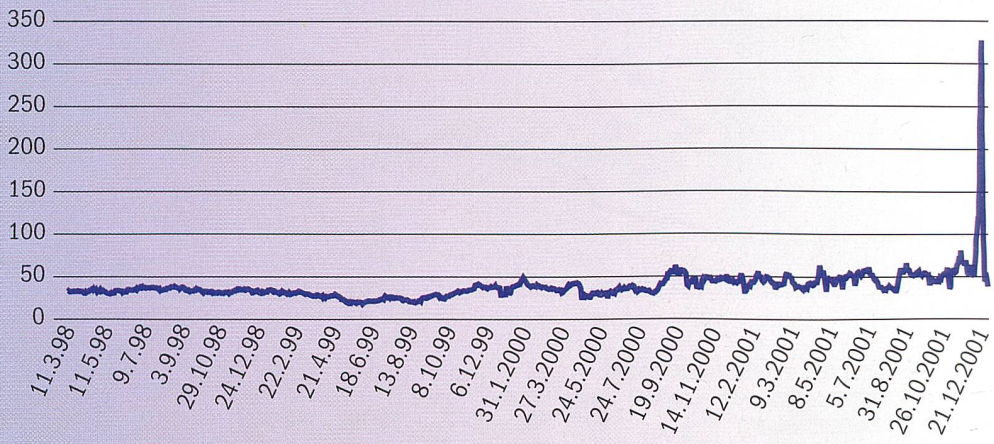
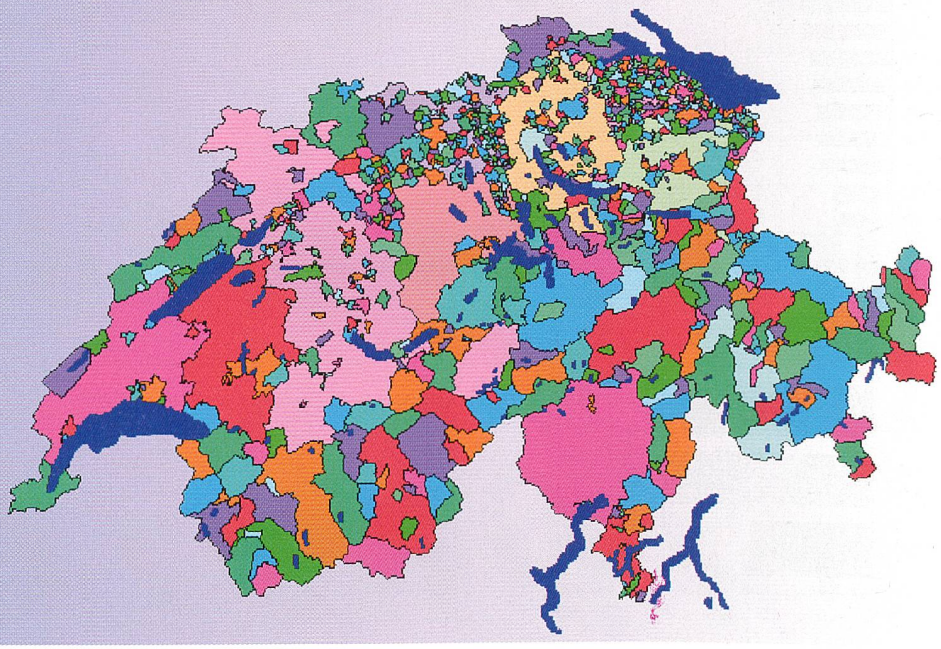
Carte des exploitants de réseau en Suisse
La nouvelle carte de l'AES sur CD fournit des informations complètes sur les réseaux aux divers niveaux de tension et sur leurs exploitants (photo: réseau moyenne tension).